

Rapport d'activité
2017-2018



compréhension
adhésion
à la croisée^{des}
chemins



adhésion compréhension
à la croisée^{des} chemins

Rédaction

Commissaire au lobbyisme du Québec

Conception graphique et édition

Siamois graphisme

Ce document peut être consulté sur le site du Commissaire au lobbyisme du Québec au www.commissairelobby.qc.ca, sous la rubrique Centre de documentation.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant au :

Commissaire au lobbyisme du Québec

70, rue Dalhousie, bureau 220

Québec (Québec) G1K 4B2

Téléphone :

418 643-1959

1 866 281-4615 (sans frais)

Télécopieur :

418 643-2028

Notes — Dans ce document, lorsque le contexte s’y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes. De plus, le Commissaire au lobbyisme (avec un « C » majuscule) désigne l’institution, alors que le commissaire au lobbyisme (avec un « c » minuscule) est utilisé lorsqu’il est question du commissaire, personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN (imprimé) : 978-2-550-81445-0

ISBN (en ligne) : 978-2-550-81446-7

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISSN (imprimé) : 1708-5349

ISSN (en ligne) : 1708-5357

© Commissaire au lobbyisme du Québec

Déclaration sur la fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport, quant à la fiabilité et aux contrôles afférents, relèvent de ma responsabilité.

Le rapport d'activité 2017-2018 du Commissaire au lobbyisme du Québec décrit fidèlement la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques de l'institution. En outre, il présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

À ma connaissance, les données contenues dans ce rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.

Le commissaire au lobbyisme,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JFR', followed by a period.

Jean-François Routhier
Québec, juin 2018



FAITS SAILLANTS 2017-2018



Activités de formation et de sensibilisation et moyens d'information

- **66 activités de formation** et de sensibilisation ont été organisées et 1 314 personnes y ont participé. Parmi ces activités, 10 formations périodiques sur la Loi et sur le Code de déontologie des lobbyistes ont été données en alternance à Québec et à Montréal à l'intention des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens.
- **5 colloques** ou salons auxquels a participé le Commissaire au lobbyisme ont été l'occasion de joindre 368 personnes.
- **1 345 demandes** de renseignements et d'assistance-conseil ont été traitées.
- **7 éditions** de l'infolettre ont été publiées et transmises à 11 450 abonnés en moyenne.
- **3 015 nouveaux lobbyistes** ou plus hauts dirigeants inscrits ou responsables de l'inscription au registre des lobbyistes ont reçu une lettre du Commissaire au lobbyisme visant à les sensibiliser à la Loi et au Code de déontologie des lobbyistes.

Activités de surveillance et de contrôle

Dossiers de vérification et d'enquête

- **37 signalements** ont été reçus par le Commissaire au lobbyisme.
- **27 dossiers de vérification** ont été ouverts à l'initiative du Commissaire au lobbyisme.
- **14 enquêtes ont été conclues**, dont 10 ont mené à la constatation de manquements à la Loi (8 dossiers ont été transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales et 13 constats d'infraction ont été délivrés). Deux dossiers étaient prescrits (3 avis de manquement ont été signifiés pour ces 2 dossiers), alors que les 4 autres n'ont pas permis d'établir que des manquements avaient été commis.
- **15 autres dossiers** achevés en cours d'année ont mené à la constatation de manquements à la Loi et ont fait l'objet de 17 avis de manquement délivrés à des lobbyistes ou à de plus hauts dirigeants.

Dossiers de surveillance

- **385 dossiers** de surveillance ont été réalisés.
- **106 de ces dossiers** ont mené à une inscription au registre des lobbyistes.

Déclarations tardives

- **5 209 déclarations** au registre ont fait l'objet d'une analyse relativement au respect des délais.
- **817 déclarations** n'ont pas été déposées dans les délais fixés par la Loi, soit 16 % de l'ensemble des déclarations présentées au registre.
- **623 déclarations** tardives ont fait l'objet d'une intervention du Commissaire au lobbyisme.

Inscriptions au registre des lobbyistes en 2017-2018

Nombre de lobbyistes

- **13 129 lobbyistes** ont eu au moins un mandat actif (792 lobbyistes-conseils, 8 890 lobbyistes d'entreprise et 3 447 lobbyistes d'organisation), une augmentation de 8 % par rapport à 2016-2017.
- **3 099 lobbyistes** se sont inscrits pour la première fois (187 lobbyistes-conseils, 2 120 lobbyistes d'entreprise et 792 lobbyistes d'organisation), une diminution de 24 % par rapport à 2016-2017.

Nombre de clients, d'entreprises et d'organisations

- **2 589 clients représentés** par 792 lobbyistes-conseils (moyenne de 3,3 clients par lobbyiste-conseil).
- **1 733 entreprises** représentées par 8 890 lobbyistes d'entreprise (moyenne de 5,1 lobbyistes par entreprise).
- **565 organisations** représentées par 3 447 lobbyistes d'organisation (moyenne de 6,1 lobbyistes par organisation).

Table des matières

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES.....	3
FAITS SAILLANTS 2017-2018	4
MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME	13
COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC	16
Mission.....	17
Vision	17
Champ de compétence.....	17
Pouvoirs	17
CONTEXTE	
QUATRIÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018	19
SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018 ET DES RÉSULTATS 2017-2018	20
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE	27
ORIENTATION UN	
AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT	
AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	28
Activités et outils de sensibilisation et de soutien.....	28
Collaboration avec des institutions publiques	32
Participation à des tribunes publiques et à des activités médiatiques	34
Moyens pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens.....	35
Amélioration des outils de communication.....	38
Synthèse des activités de sensibilisation et de communication et nombre	
de personnes informées.....	39
ORIENTATION DEUX	
ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE	
ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT	41
Resserrement des mécanismes de surveillance et de suivi des inscriptions.....	41
Améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions.....	43
Opérations de surveillance et de contrôle	44
Synthèse des cas de surveillance, de vérification et d'enquête.....	46

Agir plus fermement envers les contrevenants.....	47
Dossiers d'enquête conclus au cours de l'année.....	47
Réduction des délais et du temps de traitement des dossiers.....	49
Suivi des dossiers pénaux devant les tribunaux ou pour lesquels des constats ont été signifiés en 2017-2018.....	50

ORIENTATION TROIS	
FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE	
DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME.....	56
Modifications législatives	56
Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme.....	57
Veille stratégique	58
Propositions au regard d'un registre des lobbyistes renouvelé	59

ORIENTATION QUATRE	
RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL,	
L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL.....	61
Actions réalisées pour développer les compétences du personnel	61
Actions posées afin d'appuyer l'engagement du personnel.....	62
Actions réalisées en vue de favoriser un milieu de travail sain et stimulant.....	63

ORIENTATION CINQ	
ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'INSTITUTION.....	65
Optimisation de processus opérationnels.....	65
Prise en compte des risques institutionnels	66
Stratégie visant l'amélioration de la qualité des services.....	67

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES	
OFFERTS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC.....	70
Demandes de renseignements et d'assistance-conseil	72
Plaintes ou signalements.....	74
Demandes d'accès à l'information	74
Demandes d'ordonnance de confidentialité.....	74
UTILISATION DES RESSOURCES.....	75
Ressources humaines	75
Ressources financières	78
Ressources informationnelles.....	80

REGISTRE DES LOBBYISTES81

Données sur le registre pour l'année 2017-2018.....81

APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES.....83

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels et politique de diffusion83

Politique du Commissaire au lobbying relative à l'emploi
et à la qualité de la langue française 84

Éthique et déontologie 84

Politique concernant la santé des personnes au travail..... 84

Loi sur le développement durable85

Politiques institutionnelles85

ANNEXE 1
LISTE DES CONFÉRENCES, ATELIERS DE FORMATION ET RENCONTRES DE SENSIBILISATION
TENUS À L'INTENTION DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'EXERCER DES ACTIVITÉS
DE LOBBYISME EN 2017-2018..... 86

ANNEXE 2
LISTE DES CONFÉRENCES, ATELIERS DE FORMATION ET RENCONTRES DE SENSIBILISATION
TENUS À L'INTENTION DES TITULAIRES DE CHARGES PUBLIQUES EN 2017-2018.....87

ANNEXE 3
LISTE DES CONFÉRENCES, ATELIERS DE FORMATION ET RENCONTRES DE SENSIBILISATION
TENUS À L'INTENTION DES CITOYENS EN 2017-201888

ANNEXE 4
ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR LE COMMISSAIRE
AU LOBBYISME DU QUÉBEC89

ANNEXE 5
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018.....91

Liste des tableaux

TABLEAU 1	
SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018 ET DES RÉSULTATS 2017-2018	20
TABLEAU 2	
PUBLICITÉS DIFFUSÉES PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME EN 2017-2018.....	37
TABLEAU 3	
SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION ET NOMBRE DE PERSONNES INFORMÉES	39
TABLEAU 4	
DÉLAIS MAXIMAUX D'INSCRIPTION SELON LES TYPES DE DÉCLARATION.....	42
TABLEAU 5	
SOMMAIRE DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS TARDIVES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME	43
TABLEAU 6	
VÉRIFICATIONS ET ENQUÊTES À LA SUITE DE SIGNALEMENTS	44
TABLEAU 7	
VÉRIFICATIONS ET ENQUÊTES À L'INITIATIVE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME	45
TABLEAU 8	
DOSSIERS DE SURVEILLANCE.....	46
TABLEAU 9	
SOMMAIRE DES CAS À L'INITIATIVE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME EN 2017-2018	46
TABLEAU 10	
SYNTHÈSE DES CAS DE SURVEILLANCE, DE VÉRIFICATION ET D'ENQUÊTE	46
TABLEAU 11	
DOSSIERS D'ENQUÊTE TRANSMIS AU DPCP POUR LESQUELS DES CONSTATS ONT ÉTÉ SIGNIFIÉS	48
TABLEAU 12	
SUIVI DES DOSSIERS PÉNAUX DEVANT LES TRIBUNAUX OU POUR LESQUELS DES CONSTATS ONT ÉTÉ SIGNIFIÉS EN 2017-2018.....	50
TABLEAU 13	
ACTIONS RÉALISÉES EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE	68
TABLEAU 14	
RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC.....	71

TABLEAU 15
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET D'ASSISTANCE-CONSEIL AU COURS
DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES72

TABLEAU 16
DONNÉES RELATIVES AUX ORDONNANCES DE CONFIDENTIALITÉ75

TABLEAU 17
RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU 31 MARS 201876

TABLEAU 18
UTILISATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....79

TABLEAU 19
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE LOBBYISTES ACTIFS INSCRITS
AU REGISTRE DES LOBBYISTES82

TABLEAU 20
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018.....91

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	
PROVENANCE DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	
ET D'ASSISTANCE-CONSEIL EN 2017-2018	73
GRAPHIQUE 2	
RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	
SELON LE SUJET ABORDÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018	73
GRAPHIQUE 3	
PROPORTION DES HOMMES ET DES FEMMES AU SEIN	
DE L'ORGANISATION AU 31 MARS 2018	76
GRAPHIQUE 4	
RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR GROUPE D'ÂGE AU 31 MARS 2018	77
GRAPHIQUE 5	
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2018	77
GRAPHIQUE 6	
PROPORTION DES DÉPENSES LIÉES À LA RÉMUNÉRATION	
ET AU FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2017-2018	80
GRAPHIQUE 7	
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOBBYISTES ACTIFS INSCRITS	
AU REGISTRE DES LOBBYISTES	82

MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

La compréhension et l'adhésion, à la croisée des chemins



Seize ans après l'adoption de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, le temps est venu de consolider la compréhension des règles d'encadrement du lobbyisme auprès des acteurs concernés afin de susciter encore davantage leur adhésion à celles-ci.

Ma nomination en octobre 2017, pour un mandat de cinq ans, et la fin du cycle du Plan stratégique 2014-2018 ont entraîné la nécessité de mener rapidement une réflexion concertée sur les principaux enjeux organisationnels du Commissaire au lobbyisme, y compris la révision des risques et des opportunités auxquels l'institution fait face.

Cette réflexion et les principaux constats que nous avons établis depuis mon entrée en fonction ont judicieusement guidé la détermination des orientations du Plan stratégique 2018-2022 déposé à l'Assemblée nationale en avril dernier.

Quelques constats

Une connaissance partielle des objectifs et principes de la Loi **Une utilisation négligeable du registre des lobbyistes**

Parmi les constats du dernier bilan, il appert que malgré les nombreuses activités de sensibilisation tenues sur la Loi par l'institution au cours des dernières années, la compréhension des objectifs et principes de celle-ci par les citoyens demeure mitigée. Un sondage réalisé du 11 au 16 avril 2018 par la firme CROP auprès de 1 005 Québécois de 18 ans et plus révèle que 58 % d'entre eux n'ont jamais entendu parler du Commissaire au

« C'est donc dire qu'une très forte proportion des citoyens ignore que le registre des lobbyistes leur permet de se prévaloir de leur droit d'être informés des communications d'influence qui ont cours auprès des décideurs publics. »

lobbyisme et de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. De plus, 96 % des citoyens sondés n'ont jamais consulté le registre des lobbyistes. C'est donc dire qu'une très forte proportion des citoyens ignore que le registre des lobbyistes leur permet de se prévaloir de leur droit d'être informés des communications d'influence qui ont cours auprès des décideurs publics. À la lumière de ces constats, il va sans dire que l'intensification des moyens pour assurer la compréhension des objectifs et principes de la Loi dans l'espace public fait partie des priorités du Plan stratégique 2018-2022 de l'institution.

Une adhésion à renforcer

Par ailleurs, l'adoption d'une nouvelle loi demeure sans conteste essentielle pour renforcer l'adhésion des parties prenantes envers l'encadrement des activités de lobbyisme. Au cours des 10 dernières années, mes prédécesseurs, M^e André C. Côté et M^e François Casgrain, ont produit plusieurs rapports

« À l'instar de mes prédécesseurs, force m'est de constater que l'actuelle loi doit être modernisée, voire entièrement repensée, et cela, en fonction des parties prenantes. »

et témoigné en commissions parlementaires sur la nécessité de réviser la Loi pour la simplifier et en faciliter l'application et la compréhension. Je profite de l'occasion pour leur exprimer toute ma reconnaissance à l'égard du rigoureux travail qu'ils ont respectivement accompli dans l'intérêt des objectifs de la Loi et de la mission de l'institution comme sentinelle de l'État québécois et de ses institutions démocratiques.

À l'instar de mes prédécesseurs, force m'est de constater que l'actuelle loi doit être modernisée, voire entièrement repensée, et cela, en fonction des parties prenantes. La nécessité de revoir

le régime d'encadrement en profondeur fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Malgré cela, le projet de loi visant à réformer la Loi n'a pas été priorisé à ce jour. Le ministère du Conseil exécutif s'est néanmoins engagé récemment à la réviser dans le cadre de son Plan stratégique 2018-2022. Nous saluons cet engagement.

Compte tenu du contexte législatif actuel, nous jugeons qu'il est urgent de lancer un nouveau chantier de réforme et de modernisation de la Loi. C'est dans cet esprit, et afin qu'une réforme soit mise en œuvre le plus rapidement possible par le prochain gouvernement, que nous entendons déposer, dès le début de la prochaine législature, un énoncé de principes fondé sur les meilleures pratiques internationales. Nous chercherons à obtenir un consensus général autour de cet énoncé de principes, afin que soit adoptée rapidement une nouvelle loi qui remettra le Québec à l'avant-plan en matière de surveillance et de contrôle des activités de lobbyisme, de transparence, de confiance et de démocratie. D'ores

« Dans l'attente d'une réforme globale, nous contribuons par ailleurs aux travaux qui permettront d'apporter dans les meilleurs délais, des changements considérés comme urgents aux dispositions actuelles. »

et déjà, nous pouvons travailler ensemble à l'élaboration d'une nouvelle pièce législative porteuse d'une vision d'avenir de l'encadrement du lobbyisme au Québec.

Dans l'attente d'une réforme globale, nous contribuons par ailleurs aux travaux qui permettront d'apporter dans les meilleurs délais, des changements considérés comme urgents aux dispositions actuelles. Nous avons amorcé notre collaboration avec les parties prenantes pour que soient apportés des changements législatifs ayant pour effet de nous confier la responsabilité du registre des lobbyistes. Lorsque la responsabilité du registre nous sera transférée, sa refonte attendue depuis longtemps pourra alors débuter et offrir aux utilisateurs une interface de divulgation moderne et adaptée à leurs besoins. À cet égard, nous

« ...nous entendons déposer, dès le début de la prochaine législature, un énoncé de principes fondé sur les meilleures pratiques internationales. Nous chercherons à obtenir un consensus général autour de cet énoncé de principes, afin que soit adoptée rapidement une nouvelle loi qui remettra le Québec à l'avant-plan en matière de surveillance et de contrôle des activités de lobbyisme, de transparence, de confiance et de démocratie. »

espérons que la refonte du registre des lobbyistes s’inscrira dans le budget gouvernemental 2017-2018, lequel prévoit investir « 500 millions de dollars d’ici 2022-2023 pour faciliter l’accès des citoyens au système de justice ». Nous appuierons également des modifications visant à allonger le délai de prescription des infractions pénales et à introduire dans la Loi un régime de sanctions administratives pécuniaires en vue d’équilibrer les modes de sanction selon la nature des infractions.

2017-2018 : une année déterminante pour notre institution qui est, elle aussi, à la croisée des chemins

L’année 2017-2018 a été une année déterminante pour le Commissaire au lobbyisme du Québec. Elle constituait, d’une part, la dernière année de mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018, moment privilégié pour mesurer le chemin parcouru, dresser des constats et faire les bilans qui s’imposent pour mieux établir les bases de nouvelles orientations. Elle a été marquée, d’autre part, par la réflexion que nous avons menée en vue de l’élaboration du Plan stratégique 2018-2022. Cette réflexion nous a amenés à rêver. Rêver à des règles d’encadrement simples et facilement compréhensibles par toutes les parties prenantes. Des règles qui maintiennent les plus hauts standards d’intégrité et favorisent la confiance dans les institutions publiques. Des outils modernes et intégrés qui matérialisent la transparence des communications d’influence en donnant accès, le plus possible en temps réel, à de

l’information fiable et pertinente et qui permet à toute personne de connaître et de comprendre les activités de lobbyisme effectuées et d’y réagir en temps opportun.

Ces rêves que nous avons, nous y croyons, nous y travaillons. Nous serons proactifs, innovants et en phase avec nos parties prenantes pour les réaliser. Le plan stratégique que nous venons de nous donner pave la voie aux actions que nous mènerons pour concrétiser notre vision. À cet égard, je me sens privilégié d’avoir une équipe qui participe solidairement et efficacement à la réalisation de notre mission, soit celle d’assurer la transparence et le sain exercice des activités de lobbyisme. Chaque membre du personnel met l’épaule à la roue pour raffermir le lien de confiance des citoyens dans leurs institutions publiques et je les en remercie. Les résultats de la dernière année, dont le présent rapport d’activité rend compte, témoignent, encore une fois, de l’ampleur du travail accompli par notre petite équipe.

Nous vous invitons à partager notre vision et à converger vers la transparence qui contribue à la préservation de ce que nous avons de plus précieux collectivement : notre démocratie.

Le commissaire au lobbyisme,



Jean-François Routhier
Québec, juin 2018

COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC



Mission

Assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes et promouvoir la transparence, la légitimité et la saine pratique des activités de lobbyisme afin de mettre en œuvre le droit du public de savoir qui cherche à exercer une influence auprès des institutions publiques.

Vision

Exercer un leadership et jouer un rôle clé en matière de transparence et d'encadrement du lobbyisme et contribuer concrètement au rétablissement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

Champ de compétence

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans près de 330 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 2 200 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux.

Outre son vaste champ d'application, la Loi couvre également un large éventail de décisions. Elle s'étend, entre autres décisions, à celles relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, programmes et plans d'action; les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations; les décisions relatives au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires; ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

Pouvoirs

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code. Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, faire des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme confère également au commissaire les pouvoirs :

- de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- de délivrer des ordonnances de confidentialité;
- d'imposer des mesures disciplinaires.

CONTEXTE



QUATRIÈME ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018

L'exercice 2017-2018 constitue la quatrième et dernière année de mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018.

Le plan stratégique de l'institution traduit l'ampleur des défis à relever pour que la Loi et le Code atteignent pleinement et entièrement leurs objectifs.

Ce plan est le fruit d'une démarche institutionnelle qui s'appuie sur l'expérience acquise au fil des ans et sur les divers éléments qui façonnent l'environnement des activités de lobbyisme. Il s'appuie également sur le portrait que l'institution a dressé de l'intégration de la culture de transparence et d'éthique par les acteurs concernés par le lobbyisme.

Tableau 1 : Synthèse du Plan stratégique 2014-2018

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES
SENSIBILISATION ET SOUTIEN
1.1 Sensibiliser et soutenir les lobbyistes, les entreprises et les organisations en vue d'assurer le respect de la Loi et du Code Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des lobbyistes Moyenne annuelle de 15 activités de sensibilisation 20 activités de sensibilisation réalisées Moyenne annuelle de 450 lobbyistes sensibilisés 445 personnes susceptibles d'effectuer des activités de lobbyisme, sensibilisées 1 campagne de publicité Web 1 article diffusé dans un média spécialisé 3 015 nouveaux lobbyistes sensibilisés au Code de déontologie des lobbyistes
1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi Nombre d'institutions publiques jointes 100 % des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) 100 % des ministères, des municipalités locales et des MRC joints par l'entremise de l'infolettre Organismes gouvernementaux joints partiellement Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des titulaires de charges publiques Moyenne annuelle de 25 activités de sensibilisation 43 activités de sensibilisation réalisées Moyenne annuelle de 1 000 titulaires de charges publiques sensibilisés 1 079 titulaires de charges publiques sensibilisés
1.3 Mettre en œuvre des moyens afin d'amener les institutions à cerner la pratique du lobbyisme et à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles d'encadrement des activités de lobbyisme dans leur environnement Moyens déterminés en 2017-2018 et mis en œuvre 2 institutions publiques accompagnées dans l'élaboration de documents visant à encadrer la pratique du lobbyisme 1 publicité publiée dans un média spécialisé 1 article publié dans un média à l'intention des titulaires de charges publiques municipaux 1 campagne de sensibilisation sur les règles d'après-mandat en amont des élections municipales

1 Pour visualiser le bilan des quatre années du Plan stratégique 2014-2018, consultez le tableau synthèse des résultats à l'annexe 5.

et des résultats 2017-2018¹

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
VISIBILITÉ ET COMMUNICATION	
1.4 Assurer la visibilité de l'institution auprès des citoyens par notre présence sur la place publique et dans les médias	
Nombre de participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques	
Un minimum de 8 participations par année	
13 participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques	
1.5 Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme	
Moyens mis en place pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens :	
8 formations sur la Loi données à 158 citoyens	
2 campagnes de publicité	
1.6 Améliorer les outils de communication de l'institution	
Amélioration ou conception des outils déterminés en 2017-2018	
Lancement d'un nouveau site Web	
Intégration de l'institution aux réseaux LinkedIn et YouTube	

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
RESPECT DES RÈGLES	
2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscription dans tous les secteurs de l'institution Pourcentage de cas où un suivi des délais de présentation des déclarations au registre est effectué 100 % des cas 100 % des déclarations présentées au registre ont fait l'objet d'un suivi Détermination et mise en œuvre des améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscription 2 améliorations déterminées Mise en œuvre des améliorations 100 % des améliorations déterminées en 2017-2018 mises en œuvre	
2.2 Augmenter le nombre de vérifications ou d'enquêtes à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec, tout en maintenant le nombre de cas de surveillance Pourcentage d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes 25 % d'augmentation 108 % d'augmentation Nombre de cas de surveillance Moyenne annuelle de 435 cas de surveillance 431 nouveaux cas de surveillance ont été ouverts	
2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants Élaboration d'une stratégie 2014-2015 : Stratégie élaborée 2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie Stratégie élaborée et mise en œuvre Pourcentage des manquements constatés pour lesquels une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants 100 % des manquements constatés 100 % des manquements ont fait l'objet d'une action	

Légende :
  Cible atteinte
  Cible partiellement atteinte
  Cible non atteinte
  Résultat

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE
ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES
CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE
2.4 Réduire les délais de traitement et le temps consacré à la réalisation des activités de surveillance, de vérification et d'enquête Pourcentage de réduction des délais de traitement Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance Réduction de 35 % des délais de traitement Réduction de 4 % par année pour les activités de vérification et d'enquête Réduction de 14 % des délais de traitement Pourcentage de réduction du temps consacré Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance, de vérification et d'enquête Réduction de 34 % du temps consacré pour les activités de surveillance Réduction de 21 % du temps consacré pour les activités de vérification et d'enquête

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

ENJEU 2 : DES RÈGLES ET UN REGISTRE QUI ÉVOLUENT	
ORIENTATION 3 : FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
ÉVOLUTION DES RÈGLES	
3.1 Poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre soit transférée au Commissaire au lobbyisme du Québec Actions posées afin que la Loi soit modifiée <i>Dépôt du rapport La révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l'action</i> <i>Rencontre de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques</i>	
3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et afin d'intervenir au besoin Activités de consultation réalisées Tenue de 2 rencontres chaque année <i>1 rencontre tenue avec le comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme</i> <i>3 rencontres tenues avec des homologues canadiens</i> Pourcentage des projets de loi et de règlement québécois pertinents examinés 100 % des projets de loi et de règlement Pourcentage des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme, examinées 100 % des décisions <i>Travail effectué chaque semaine et couvrant 100 % des projets de loi et de règlement ainsi que des décisions</i>	
AMÉLIORATION DU REGISTRE	
3.3 Proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi, et contribuer à sa mise en œuvre Propositions d'améliorations au registre <i>En 2014-2015 et en 2017-2018, détermination de plusieurs éléments devant être pris en considération dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre des lobbyistes</i> <i>Collaboration à la réalisation d'une étude d'opportunité par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale relativement à la mise en œuvre d'un nouveau registre des lobbyistes</i>	
Actions posées pour contribuer à la mise en œuvre des propositions d'améliorations <i>Aucune proposition soumise, car la responsabilité du registre des lobbyistes n'a pas été transférée au Commissaire au lobbyisme</i>	

Légende :

Cible atteinte

Cible partiellement atteinte

Cible non atteinte

Résultat

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE
ORIENTATION 4 : RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES
ÉVOLUTION DES RÈGLES
4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel Pourcentage des employés accompagnés dans leur développement professionnel 100 % des employés accompagnés 100 % des employés accompagnés
Taux de satisfaction du personnel quant à la mise à profit de son potentiel et de son expertise Taux de satisfaction de 80 % 72 % des employés satisfaits
4.2 Appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel Actions posées afin d'appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel Poursuite des travaux de 5 comités interdirectionnels liés à la transformation des processus auxquels participent les employés Pourcentage des projets liés à la transformation des processus et des pratiques auxquels est associé le personnel 100 % des projets 100 % des projets
AMÉLIORATION DU MILIEU DE TRAVAIL
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant Nombre de mesures mises en place pour favoriser un milieu de travail sain et stimulant 6 actions par année 6 actions réalisées Taux de satisfaction du personnel 80 % des employés satisfaits 81 % des employés satisfaits

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE	
ORIENTATION 5 : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D’ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L’INSTITUTION	
AXES D’INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
PROCESSUS OPÉRATIONNELS ET DE GESTION	
5.1 Optimiser certains processus opérationnels et de gestion afin d’accroître l’efficience et l’efficacité de l’institution	Nombre de processus optimisés
	Minimum annuel de deux processus
6 processus optimisés	
5.2 Mettre en œuvre la démarche d’évaluation et de prise en compte des risques institutionnels	Élaboration et mise en œuvre d’un plan d’action pour la prise en compte des risques institutionnels
	Mise en œuvre du plan d’action
Plan d’action mis en œuvre	
AMÉLIORATION DES SERVICES	
5.3 Établir et mettre en œuvre une stratégie visant l’amélioration de la qualité des services	Stratégie mise en œuvre
	Objectifs prioritaires définis et actions mises en œuvre pour les atteindre

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Cible non atteinte  Résultat

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

Cette section expose les cinq orientations du Plan stratégique 2014-2018 du Commissaire au lobbying du Québec. Elle décline les axes d'intervention, les objectifs stratégiques, les indicateurs, les cibles ainsi que les résultats de l'exercice 2017-2018. Ces données visent à mesurer l'atteinte des objectifs que l'institution s'est fixés pour cette quatrième et dernière année de mise en œuvre du plan stratégique.

ORIENTATION UN

Amener les acteurs à assumer le rôle qui leur revient au regard des activités de lobbyisme

Les acteurs concernés par les activités de lobbyisme doivent assumer leur rôle respectif. Les lobbyistes doivent respecter la Loi et le Code. Pour leur part, les titulaires de charges publiques doivent s’assurer que les lobbyistes s’acquittent de leurs obligations relatives à la transparence et à l’éthique de leurs activités. Les citoyens ont le droit d’être informés des communications d’influence qui ont cours auprès des institutions publiques. Avec cette orientation, le Commissaire au lobbyisme s’est donné pour défi de pousser toujours d’un cran la sensibilisation. Ses multiples activités de communication visent à soutenir les lobbyistes et les titulaires de charges publiques dans le respect de la Loi et du Code. L’institution maintient aussi sa présence sur la place publique ainsi que ses actions pour susciter l’intérêt des médias et des citoyens à l’égard du registre des lobbyistes et des règles d’encadrement du lobbyisme.

Axe d’intervention : sensibilisation et soutien

Activités et outils de sensibilisation et de soutien

Objectif stratégique	Indicateur
1.1 Sensibiliser et soutenir les lobbyistes, les entreprises et les organisations en vue d’assurer le respect de la Loi et du Code	Nombre d’activités de sensibilisation effectuées auprès des lobbyistes

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Moyenne annuelle de 15 activités de sensibilisation	20 activités de sensibilisation, d’information et de formation à l’intention de personnes susceptibles d’effectuer des activités de lobbyisme
Moyenne annuelle de 450 lobbyistes sensibilisés	445 personnes susceptibles d’effectuer des activités de lobbyisme, sensibilisées dans le cadre de formations et d’activités 1 campagne de publicité Web 1 article diffusé dans un média spécialisé 3 015 nouveaux lobbyistes ou plus hauts dirigeants inscrits ou responsables de l’inscription au registre des lobbyistes ont reçu une lettre du Commissaire au lobbyisme visant à les sensibiliser au Code de déontologie des lobbyistes

Commentaires

Activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention de personnes susceptibles d'effectuer des activités de lobbyisme

En 2017-2018, le Commissaire au lobbyisme a réalisé un total de 20 activités de sensibilisation, des formations² en majorité, auprès de 445 personnes susceptibles d'exercer des activités de lobbyisme.

Le personnel du Commissaire au lobbyisme a aussi rencontré des lobbyistes potentiels en tenant un kiosque d'information sur la Loi à l'occasion des deux activités suivantes :

- Colloque de la Société québécoise des professionnels en relations publiques, Centre des sciences, Montréal, 23 novembre 2017
- Forum de l'industrie de la santé de Québec, Hilton Québec, 5 et 6 décembre 2017



Les conseillères en communication, Audrey Côté et Hélène Chabot

Campagne de publicité Web et articles diffusés dans un média spécialisé

L'institution a mené une campagne de publicité Web auprès des personnes travaillant dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Une publicité, de type gif animé, a été diffusée du 1^{er} au 22 juin 2017 et du 12 au 29 septembre 2017 auprès des personnes travaillant dans le domaine des TIC, par l'entremise des plateformes Google Display et LinkedIn. Cette campagne avait pour objectif de sensibiliser les lobbyistes du domaine des TIC au fait qu'ils ont tout intérêt à s'inscrire au registre des lobbyistes.



² La liste détaillée des formations à l'intention des lobbyistes potentiels se trouve à l'annexe 1.

Le fait de cliquer sur l'un ou l'autre de ces trois panneaux menait à une page du site Web de l'institution présentant des exemples concrets d'activités de lobbyisme dans le domaine des TIC. Des liens pour avoir accès à la page d'inscription du registre des lobbyistes étaient également mis en évidence.

Le Commissaire au lobbyisme a également publié l'article « Miser sur la transparence pour renforcer la confiance » dans la *Revue française de Finances publiques* (n° 140, novembre 2017). Cet article résume la communication présentée à l'occasion du colloque de l'Association de planification fiscale et financière, tenu en novembre 2016.

Lettre aux nouveaux lobbyistes

Au cours de la dernière année, 3 015 nouveaux lobbyistes ou plus hauts dirigeants ou responsables de l'inscription au registre des lobbyistes ont reçu une lettre du Commissaire au lobbyisme visant à les sensibiliser à la Loi et au Code de déontologie des lobbyistes.

Objectif stratégique	Indicateur 1
1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi	Nombre d'institutions publiques jointes

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
100 % des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités locales et des MRC	100 % des ministères, des municipalités locales et des MRC joints par la diffusion de l'infolettre Organismes gouvernementaux joints partiellement

Commentaires

Diffusion de l'infolettre aux titulaires de charges publiques parlementaires, gouvernementaux et municipaux

Le Commissaire au lobbyisme a diffusé sept éditions de l'infolettre (rebaptisée *LobbyScope* en janvier 2018) à l'ensemble des ministères, des municipalités locales et des MRC. Des organismes gouvernementaux, des lobbyistes et des citoyens y sont également abonnés. En plus de faire connaître l'actualité de l'institution, de préciser certaines dispositions de la Loi, de susciter une réflexion sur le phénomène du lobbyisme et sur son encadrement au Québec, le *LobbyScope* sensibilise les titulaires de charges publiques au rôle qu'ils doivent jouer pour assurer le respect de la Loi. Les éditions de cette publication Web peuvent être consultées au www.commissaire.qc.ca.

Objectif stratégique	Indicateur 2
1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi	Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des titulaires de charges publiques

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Moyenne annuelle de 25 activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des titulaires de charges publiques	43 activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des titulaires de charges publiques
Moyenne annuelle de 1 000 titulaires de charges publiques sensibilisés	1 079 titulaires de charges publiques sensibilisés

Commentaires

Activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des titulaires de charges publiques

En 2017-2018, le Commissaire au lobbying a réalisé 43 activités de sensibilisation, des formations en majorité³, auprès de 1 079 titulaires de charges publiques.

De ce nombre, il a rencontré 325 titulaires de charges publiques municipaux au kiosque d'information qu'il tenait à l'occasion des trois congrès suivants :

- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), 4 et 5 mai 2017, Québec
- Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), du 25 au 27 mai 2017, Laval
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), 14 et 15 juin 2017, Québec

3 La liste détaillée des institutions publiques ayant fait l'objet d'une activité de sensibilisation se trouve à l'annexe 2.

Collaboration avec des institutions publiques

Objectif stratégique	Indicateur
1.3 Mettre en œuvre des moyens afin d’amener les institutions à cerner la pratique du lobbyisme et à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles d’encadrement des activités de lobbyisme dans leur environnement	Moyens mis en place

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Moyens déterminés mis en œuvre	Moyens déterminés en 2017-2018 et mis en œuvre : 2 institutions publiques accompagnées dans l’élaboration de documents visant à encadrer la pratique du lobbyisme 1 publicité publiée dans un média spécialisé 1 article publié dans un média à l’intention des titulaires de charges publiques municipaux 1 campagne de sensibilisation sur les règles d’après-mandat en amont des élections municipales

Commentaires

Accompagnement des institutions publiques

Ministère des Finances du Québec

Au cours de la dernière année financière, le Commissaire au lobbyisme a poursuivi ses démarches d’accompagnement amorcées en 2016-2017 auprès du ministère des Finances du Québec, relativement à la rédaction d’une directive sur l’encadrement du lobbyisme. À ce sujet, le Commissaire au lobbyisme a été appelé, notamment, à commenter un projet de guide des bonnes pratiques concernant les relations avec les lobbyistes. Le Commissaire au lobbyisme a aussi proposé de courtes formules concernant le respect de la Loi que les employés du ministère peuvent intégrer systématiquement à leur signature courriel.

Ministère du Tourisme du Québec

À la fin du dernier exercice financier, le Commissaire au lobbyisme a également été invité à collaborer à une initiative du ministère du Tourisme du Québec visant à élaborer un projet de politique ou de directive sur l’encadrement du lobbyisme. Ces démarches se sont poursuivies en 2017-2018.

Publicité, article dans un média spécialisé et campagne sur les règles d’après-mandat avant la tenue des élections municipales

Le Commissaire au lobbyisme a fait paraître une publicité dans le magazine *Scribe* de l’Association des directeurs municipaux du Québec. Cette publicité visait à informer les membres de cette association de la présence du Commissaire au lobbyisme à l’occasion de leur congrès qui s’est déroulé en juin 2017.

Dans le cadre de la campagne électorale municipale de 2017, le Commissaire au lobbyisme a fait paraître un article dans *Québec Municipal* (www.quebecmunicipal.qc.ca) sur les règles d'après-mandat qui s'appliquent aux titulaires de charges publiques quittant leurs fonctions. Intitulé « Règles d'après-mandat en matière de lobbyisme : les titulaires de charges publiques doivent y voir! », cet article a été publié du 12 au 22 septembre 2017.

De même, le Commissaire au lobbyisme a mené une campagne de sensibilisation auprès des titulaires de charges publiques municipaux concernant les règles d'après-mandat avant la tenue des élections municipales. Plus de 1 000 lettres et dépliants ont été acheminés aux titulaires de charges publiques des municipalités du Québec.

Autres activités et résultats

Formations périodiques sur la Loi et le Code

Au cours de l'année 2017-2018, le Commissaire au lobbyisme a donné 10 formations périodiques sur la Loi et le Code, en alternance à Québec et à Montréal. Ces formations sont proposées aux personnes, aux entreprises ou aux organisations qui demandent une formation, mais dont le nombre de participants est inférieur à 20 personnes. Au cours de la dernière année, ces formations ont réuni en majorité des lobbyistes. Elles sont complémentaires aux activités de formation et de sensibilisation ciblées à l'intention des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens.

Ces 10 séances de formation ont eu lieu dans les locaux du Commissaire au lobbyisme et à l'École nationale d'administration publique (ENAP) :

- à Québec, le 7 juin 2017
- à Montréal, les 4 et 17 octobre 2017
- à Québec, le 21 février 2018

Au terme de ces formations, les lobbyistes, les titulaires de charges publiques et les citoyens ont respectivement été mis au fait de leurs obligations et de leurs responsabilités eu égard à la Loi et au Code.

PLAN DE LA FORMATION

PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA LOI	SANCTIONS
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PRÉVUS PAR LA LOI	OBLIGATIONS DES LOBBYISTES
CONDITIONS D'APPLICATION DE LA LOI	OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES TITULAIRES DE CHARGES PUBLIQUES
REGISTRE DES LOBBYISTES	AVANTAGES DE RESPECTER LA LOI ET DE VOIR À SON RESPECT
INSCRIPTION AU REGISTRE DES LOBBYISTES	OFFRE DE SERVICE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME
CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES	
COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC	

Infolettre du Commissaire

Le Commissaire au lobbyisme a diffusé sept éditions de son infolettre (rebaptisée *LobbyScope* en janvier 2018) à 11 450 abonnés en moyenne. Parmi ces sept éditions, une infolettre spéciale concernant le code d'éthique et de déontologie à l'intention des élus municipaux et l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle a été envoyée exclusivement aux municipalités.

Cette publication vise à faire connaître l'actualité de l'institution, à préciser certaines dispositions de la Loi et à susciter une réflexion sur le phénomène du lobbyisme et sur son encadrement au Québec. Les éditions du *LobbyScope* sont accessibles sur le site Web du Commissaire au lobbyisme à : www.commissairelobby.qc.ca/infolettre.

Axe d'intervention : visibilité et communication

Participation à des tribunes publiques et à des activités médiatiques

Objectif stratégique	Indicateur
1.4 Assurer la visibilité de l'institution auprès des citoyens par notre présence sur la place publique et dans les médias	Nombre de participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Minimum de 8 participations par année	13 participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques Visibilité médiatique : 160 articles ont porté sur les règles d'encadrement du lobbyisme au Québec 147 articles avaient pour source le registre des lobbyistes du Québec

Commentaires

Diffusion de communiqués

Au cours de la dernière année, le Commissaire au lobbyisme a diffusé neuf communiqués de presse, notamment au sujet de la conclusion de certaines vérifications ou enquêtes menées par l'institution. Les communiqués de presse sont en ligne au : www.commissairelobby.qc.ca.

Conférence de presse et entrevues médiatiques

Avant de quitter ses fonctions le 30 juin 2017, le commissaire François Casgrain a tenu une conférence de presse le 8 juin à l'Assemblée nationale au sujet du rapport qu'il venait de déposer aux parlementaires et qui s'intitule : *La révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l'action*. Il a notamment abordé les principaux changements qui devraient être apportés au projet de loi n° 56 et a insisté sur la nécessité de réviser l'actuelle loi.

Peu après sa nomination par l'Assemblée nationale en octobre 2017, le nouveau commissaire au lobbyisme, M^e Jean-François Routhier, a proposé un texte aux médias écrits afin de partager son premier regard sur la Loi. Son texte, intitulé « Seule la transparence inspire la confiance », a été publié dans *Le Soleil* le 22 novembre 2017.

Au cours de la dernière année, le commissaire Routhier a également accordé deux entrevues radiophoniques (aux nouvelles de Radio-Canada Montréal et à l'émission *La Commission Gendron* à Radio Énergie 98,9).

Visibilité médiatique

Le Commissaire au lobbyisme et le registre des lobbyistes ont fait l'objet de nombreux articles dans divers médias. En 2017-2018, 160 articles ont porté sur les règles d'encadrement du lobbyisme au Québec et 147 articles avaient pour source le registre des lobbyistes du Québec.

Moyens pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens

Objectif stratégique	Indicateur
1.5 Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme	Moyens mis en place pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Mise en œuvre de la stratégie	Stratégie mise en œuvre : 8 formations sur la Loi données à 158 citoyens 2 campagnes de publicité

Commentaires

Activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des citoyens

Le Commissaire au lobbyisme a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant à susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme. L'institution a réalisé huit formations sur la Loi et le Code à l'intention de 158 citoyens⁴.

Entre autres, le Commissaire au lobbyisme a donné cinq formations à des étudiants en communication, en relations publiques et en droit de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval. L'institution a aussi formé les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

Campagnes de publicité

Ayant pour préoccupation constante d'amener un plus grand nombre de citoyens et de journalistes à consulter le registre des lobbyistes, l'institution a poursuivi sa campagne de publicité intitulée *Je clique sur l'actualité du lobbyisme* auprès des citoyens et des journalistes. Cette publicité invite les citoyens et les journalistes à s'abonner à *l'Info registre hebdo*, qui leur assure de recevoir chaque lundi la liste des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes.

4 La liste des formations à l'intention des citoyens se trouve à l'annexe 3.

Pour les citoyens, cette publicité a notamment été diffusée du 1^{er} au 31 mars 2018 sur les plateformes Web de Google Display et LinkedIn.



Une variante de cette publicité a aussi été publiée dans l'infolettre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.



Depuis près de sept ans, chaque semaine, le Commissaire au lobbyisme fait parvenir la liste des inscriptions récentes au registre des lobbyistes à des journalistes, des citoyens et des titulaires de charges publiques qui en font la demande. De plus, les inscriptions récentes sont acheminées systématiquement aux 125 députés de l'Assemblée nationale et, dans certains cas, à des membres de leur personnel. Toute personne qui souhaite recevoir cette liste peut s'abonner à l'*Info registre hebdo*. En s'inscrivant, l'abonné reçoit chaque lundi les déclarations initiales, les avis de modification et les renouvellements d'inscription publiés au registre des lobbyistes dans la semaine qui précède l'envoi. Au 31 mars 2018, l'*Info registre hebdo* comptait un total de 700 abonnés, dont 127 nouveaux abonnés au cours de la dernière année (lobbyistes, titulaires de charges publiques et citoyens).



Enfin, une publicité intitulée « La transparence au bout des doigts » a été publiée dans le *Journal du congrès* de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec afin d'amener cette clientèle à consulter le registre des lobbyistes, un outil pouvant grandement contribuer à alimenter les recherches journalistiques.

Tableau 2 : Publicités diffusées par le Commissaire au lobbyisme en 2017-2018

Clientèle	Média	Organisation	Message principal	Date de parution
Citoyens	Plateformes Google Display et LinkedIn	Plateformes Google Display et LinkedIn	<i>Je clique sur l'actualité du lobbyisme</i>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2018
Journalistes	<i>Info-FPQ</i> (infolettre Web)	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	<i>Je clique sur l'actualité du lobbyisme</i>	Semaine du 11 septembre 2017
Journalistes	<i>Info-FPQ</i> (infolettre Web)	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	<i>Je clique sur l'actualité du lobbyisme</i>	Semaine du 23 octobre 2017
Journalistes	<i>Journal du congrès</i>	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	<i>La transparence au bout des doigts</i>	Novembre 2017
Journalistes	<i>Info-FPQ</i> (infolettre Web)	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	<i>Je clique sur l'actualité du lobbyisme</i>	Semaine du 15 janvier 2018
Journalistes	<i>Info-FPQ</i> (infolettre Web)	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	<i>Je clique sur l'actualité du lobbyisme</i>	Semaine du 5 mars 2018

Amélioration des outils de communication

Objectif stratégique	Indicateur
1.6 Améliorer les outils de communication de l'institution	Nombre d'outils améliorés ou conçus

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Amélioration ou conception des outils déterminés	Développement et lancement d'un nouveau site Web Intégration de l'institution aux réseaux LinkedIn et YouTube

Commentaires

Développement et lancement du nouveau site Web du Commissaire au lobbyisme

Au cours de l'année, le Commissaire au lobbyisme a travaillé à la programmation et à l'intégration du contenu de son nouveau site Web qui a été mis en ligne le 29 janvier 2018. Adapté aux plateformes mobiles, ce site Web (www.commissairelobby.qc.ca) offre entre autres des outils de recherche et de communication pratiques, des vidéos ainsi que des capsules d'information pour faciliter la compréhension de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes, sans compter l'accès à une foule de documents et de publications. Tant dans son contenu que dans sa forme, le site refondu du Commissaire au lobbyisme a pour maître mot la convivialité.

Rappelons que l'ancien site Web du Commissaire au lobbyisme datait de 2006 et nécessitait une refonte complète pour améliorer les communications de l'institution auprès des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens. Le nouveau site Web est plus ergonomique, plus flexible et conçu dans un format technologique qui fait en sorte que le personnel du Commissaire au lobbyisme peut en assurer pratiquement toute sa gestion à l'interne.

Intégration des médias sociaux

Au cours de la dernière année, l'institution a intégré la plateforme sociale professionnelle LinkedIn ainsi que la plateforme de vidéos en ligne YouTube. En date du 31 mars 2018, la page LinkedIn comptait 114 abonnés.

Données sur le site Web

Au cours de l'année 2017-2018, 41 168 visiteurs ont consulté le site www.commissairelobby.qc.ca, dont 27 217 « visiteurs uniques » (les autres visites étant des retours sur le site par une même personne). Cela représente une augmentation de 2,5 % comparativement à l'année précédente, où le nombre de visites était de 40 147 visiteurs.

Tableau 3 : Synthèse des activités de sensibilisation et de communication et nombre de personnes informées

Type d'activité	À l'intention des lobbyistes	À l'intention des titulaires de charges publiques	À l'intention des citoyens et journalistes	Total
Conférences, ateliers de formation et rencontres	18 activités Sensibilisation de 402 personnes susceptibles d'effectuer des activités de lobbyisme	40 activités 754 titulaires de charges publiques	8 activités 158 citoyens	66 activités 1 314 personnes jointes
Présence dans les congrès et salons	2 congrès Sensibilisation de 43 personnes susceptibles d'effectuer des activités de lobbyisme	3 congrès 325 titulaires de charges publiques	—	5 congrès 368 personnes jointes
Relations avec les médias	—	—	44 réponses à des demandes de journalistes 1 conférence de presse 1 lettre publiée dans un média écrit 2 entrevues accordées	44 réponses à des demandes de journalistes 1 conférence de presse 1 lettre publiée dans un média écrit 2 entrevues accordées
Demandes de renseignements et d'assistance-conseil (à l'exception des demandes des journalistes)	Réponse à 1 021 demandes de lobbyistes	Réponse à 180 demandes de titulaires de charges publiques	Réponse à 101 demandes de citoyens	Réponse à 1 302 demandes de renseignements et d'assistance-conseil
Diffusion de communiqués de presse	9 communiqués de presse			9 communiqués de presse diffusés
Envoi hebdomadaire des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes (Info registre hebdo)	700 abonnés, dont 127 nouveaux abonnés en 2017-2018 (lobbyistes, titulaires de charges publiques et citoyens)			700 personnes informées

Type d'activité	À l'intention des lobbyistes	À l'intention des titulaires de charges publiques	À l'intention des citoyens et journalistes	Total
Infolettre du Commissaire au lobbyisme du Québec				7 infolettres à environ 11 450 abonnés
Envoi d'une lettre de sensibilisation à la Loi et au Code	3 015 nouveaux lobbyistes ou plus hauts dirigeants inscrits ou responsables de l'inscription au registre des lobbyistes	—	—	3 015 lobbyistes joints
Institutions publiques accompagnées dans l'élaboration de documents visant à encadrer la pratique du lobbyisme		2 collaborations avec des institutions publiques		2 collaborations avec des institutions publiques
Publicité	1 campagne publicitaire (2 plateformes de diffusion)	1 publicité pour les titulaires de charges publiques	1 campagne publicitaire (2 plateformes de diffusion) 5 publicités dans des médias spécialisés	2 campagnes de publicité 6 publicités dans des médias spécialisés
Publication d'articles dans les médias spécialisés	1 article pour les lobbyistes	—	—	1 article dans un média spécialisé
Lancement d'un nouveau site Web	—	—	—	Nouveau site Web plus convivial pour les lobbyistes, titulaires de charges publiques et citoyens
Fréquentation du site Web du Commissaire au lobbyisme du Québec	—	—	—	41 168 visiteurs, dont 27 217 visiteurs uniques

ORIENTATION DEUX

Accroître notre capacité de surveillance et de contrôle et agir plus fermement

Pour mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le Commissaire au lobbyisme s’est donné une stratégie afin d’amener les lobbyistes à respecter la Loi ainsi que le Code de déontologie des lobbyistes.

Le Commissaire au lobbyisme effectue une surveillance des activités de lobbyisme en recueillant des informations de diverses sources, dont l’actualité médiatique et des listes de cas d’inscriptions refusées par la conservatrice du registre des lobbyistes et n’ayant pas eu de suite de la part des lobbyistes.

Il réalise aussi des activités de surveillance par groupes cibles composés d’entreprises ou d’organisations susceptibles de faire des communications d’influence. Les groupes cibles sont constitués de personnes morales ou physiques exerçant leurs activités dans un même secteur. Ils sont déterminés en fonction des enjeux et des risques qu’ils présentent au regard de l’application de la Loi et du Code. Ces activités de surveillance visent, entre autres, à amener les lobbyistes qui ne sont pas inscrits au registre des lobbyistes à régulariser leur situation en procédant à leur inscription.

Pendant la période couverte par le Plan stratégique 2014-2018, le Commissaire au lobbyisme s’est concentré sur l’accroissement de sa capacité de surveillance et de contrôle en agissant plus fermement envers ceux qui ne respectent pas la Loi et le Code. Pour accroître la conformité aux règles d’encadrement du lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme a déployé un éventail de moyens, particulièrement à l’endroit des lobbyistes qui tardent encore à se conformer à la Loi.

Axe d’intervention : respect des règles

Resserrement des mécanismes de surveillance et de suivi des inscriptions

Objectif stratégique	Indicateur 1
2.1 Ressermer les mécanismes de surveillance et de suivi d’inscriptions dans tous les secteurs de l’institution	Pourcentage de cas où un suivi des délais de présentation des déclarations au registre est effectué

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
100 % des cas	100 % des déclarations présentées au registre ont fait l’objet d’un suivi

Commentaires

Suivi du respect des délais pour la présentation des déclarations au registre des lobbyistes

Tout lobbyiste visé par la Loi doit être inscrit au registre des lobbyistes et respecter les autres dispositions de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes. La Loi fixe des délais maximaux d’inscription pour chaque type de lobbyiste. L’économie générale de la Loi veut que les activités de lobbying soient inscrites au registre des lobbyistes le plus tôt possible, et cela, afin que les citoyens puissent avoir accès à l’information en temps opportun, avant que les décisions ne soient prises par les pouvoirs publics. Le tableau qui suit présente les délais fixés par la Loi pour l’inscription au registre.

Tableau 4 : Délais maximaux d’inscription selon les types de déclaration

Type de déclaration	Lobbyiste-conseil	Lobbyiste d’entreprise et lobbyiste d’organisation*
 Déclaration initiale Première inscription d’un lobbyiste-conseil ou d’un lobbyiste d’entreprise ou d’organisation	30 jours suivant le jour des premières activités de lobbying pour que votre déclaration initiale soit publiée	60 jours suivant le jour des premières activités de lobbying pour que votre déclaration initiale soit publiée
 Avis de modification Permet d’inscrire tout changement au contenu de la déclaration, y inclus l’exercice de nouvelles activités de lobbying	30 jours suivant le changement pour que votre avis de modification soit publié	30 jours suivant le changement pour que votre avis de modification soit publié
 Renouvellement Doit être fait sur une base annuelle lorsqu’il y a des mandats encore actifs	30 jours suivant la date anniversaire de votre déclaration initiale pour que votre renouvellement soit effectué	60 jours suivant la fin de l’année financière de votre entreprise ou de votre organisation pour que votre renouvellement soit effectué

* C’est le plus haut dirigeant de l’entreprise ou de l’organisation qui doit procéder à l’inscription des lobbyistes d’entreprise ou d’organisation au registre des lobbyistes.

Une vérification hebdomadaire de chacune des inscriptions présentées au registre des lobbyistes est effectuée afin de s’assurer que, selon les informations qui y sont contenues, les déclarations initiales, les avis de modification et les renouvellements ont été présentés au registre des lobbyistes dans les délais exigés par la Loi.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, 817 déclarations n'avaient pas été portées au registre dans les délais fixés par la Loi, soit 16 % de toutes les déclarations produites. De ce nombre, 720 ont fait l'objet d'une intervention de la part du Commissaire au lobbyisme. Au moment où le Commissaire au lobbyisme a mis en place une nouvelle approche plus systématique de surveillance des délais d'inscription en 2014-2015, la proportion des déclarations tardives s'élevait à 28 %. On note donc une diminution de 12 points de pourcentage en quatre ans des déclarations portées au registre hors des délais établis.

Tableau 5 : Sommaire du nombre de déclarations tardives ayant fait l'objet d'une intervention du Commissaire au lobbyisme

Type d'intervention	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Envoi d'une lettre	476	610	812	618
Intervention téléphonique	s. o.	125	37	74
Intervention effectuée par la Direction de la vérification et des enquêtes	38	70	45	28
Total	514	805	894	720

Améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions

Objectif stratégique	Indicateur 2
2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions dans tous les secteurs de l'institution	Détermination et mise en œuvre des améliorations apportées aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Cible 2014-2015 : Améliorations déterminées	2 améliorations déterminées
Cible 2014-2018 : Mise en œuvre des améliorations	100 % des améliorations déterminées ont été mises en œuvre

Commentaires

Améliorations mises en œuvre

En 2014, un groupe de travail a été institué afin de déterminer les améliorations qui pouvaient être apportées aux mécanismes de surveillance et de suivi des inscriptions.

S'inscrivant dans un contexte d'amélioration continue, les travaux de ce groupe ont mené à l'identification de plusieurs pistes d'optimisation des mécanismes déjà en place. La mise en œuvre des mesures d'optimisation retenues a notamment contribué fortement à la diminution du pourcentage d'inscriptions tardives au registre des lobbyistes.

Opérations de surveillance et de contrôle

Objectif stratégique	Indicateurs 1 et 2
2.2 Augmenter le nombre de vérifications et d'enquêtes à l'initiative du Commissaire au lobbying du Québec tout en maintenant le nombre de cas de surveillance	Pourcentage d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes Nombre de cas de surveillance (outre les vérifications et enquêtes)

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
25 % d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes	100 % d'augmentation
Moyenne annuelle de 435 cas de surveillance	431 nouveaux cas de surveillance ont été ouverts

Commentaires

Sommaire

Au cours de l'année 2017-2018, le Commissaire au lobbying a ouvert 27 dossiers de vérification et d'enquête à son initiative, soit une augmentation de 108 % par rapport aux 13 dossiers ouverts en 2013-2014, année de référence aux fins du calcul de la cible du plan stratégique.

En 2017-2018, le Commissaire au lobbying a ouvert 431 dossiers de surveillance qui s'ajoutaient aux 54 dossiers en cours au 1^{er} avril 2017. À la fin de l'année financière, 385 dossiers de surveillance avaient été fermés.

Dossiers de vérification et d'enquête

Signalements

Au début de l'exercice financier 2017-2018, 21 dossiers faisant suite à des signalements étaient en cours de traitement. Au 31 mars 2018, ces 21 dossiers étaient fermés.

En 2017-2018, 37 nouveaux signalements portant sur des allégations d'infraction à la Loi ont été reçus. Parmi ces signalements, un portait également sur le non-respect de règles édictées au Code. Au 31 mars 2018, 26 cas avaient été réglés, alors que les 11 autres étaient toujours en cours de traitement. Le tableau ci-dessous rend compte des signalements en cours, reçus et fermés pendant la période 2014-2018.

Tableau 6 : Vérifications et enquêtes à la suite de signalements

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	35	32	32	21
Nombre de nouveaux signalements reçus entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars	44	60	49	37
Nombre de dossiers fermés au cours de l'exercice financier	47	60	60	47
Nombre de dossiers en cours au 31 mars	32	32	21	11

Vérifications et enquêtes à l’initiative du Commissaire au lobbyisme

Au début de l’exercice financier 2017-2018, 12 dossiers de vérification et d’enquête à l’initiative du Commissaire au lobbyisme étaient en cours de traitement. Au 31 mars 2018, ces 12 dossiers étaient fermés. En cours d’année, 27 nouveaux dossiers ont été ouverts. Parmi ceux-ci, 13 étaient fermés au 31 mars 2018. En somme, 25 de ces dossiers ont été fermés au cours de l’année et 14 étaient toujours ouverts en fin d’année.

Tableau 7 : Vérifications et enquêtes à l’initiative du Commissaire au lobbyisme

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de dossiers en cours au début de l’exercice financier	8	19	25	12
Nombre de nouvelles vérifications ou enquêtes faites à l’initiative du Commissaire au lobbyisme entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars	30	31	17	27
Nombre de dossiers fermés au cours de l’exercice financier	19	25	30	25
Nombre de dossiers en cours au 31 mars	19	25	12	14

Dossiers de surveillance

En 2017-2018, en plus des dossiers de vérification, d’enquête et d’inspection, 431 dossiers de surveillance ont été ouverts. Ces interventions se traduisent notamment par la vérification de renseignements ou par la collecte de données et d’information auprès de lobbyistes ou de titulaires de charges publiques ainsi que par l’examen de documents pertinents. Ces activités de surveillance ont pour but de s’assurer du respect des règles établies par la Loi et visent à amener les lobbyistes à s’y conformer.

Au début de l’année, 54 dossiers étaient en cours de traitement. Ceux-ci étaient tous fermés à la fin de l’année. Au cours de l’année, 431 nouveaux dossiers ont été ouverts. Au 31 mars 2018, 100 de ceux-ci étaient toujours en cours de traitement, alors que 331 avaient été fermés.

Les 431 dossiers de surveillance ouverts en cours d’année se répartissent comme suit :

- 226 cas de surveillance (52 %) touchent des personnes susceptibles d’exercer ou d’avoir exercé des activités de lobbyisme. De ce nombre, 141 visent des personnes qui n’étaient pas inscrites au registre des lobbyistes. Parmi ces 226 cas :
 - 51 découlent d’activités de surveillance des agendas de ministres;
 - 175 découlent de situations mises en lumière par l’actualité;
 - 50 découlent d’activités de surveillance par groupes cibles, relativement aux activités de lobbyisme qui peuvent être exercées dans le domaine des technologies de l’information.

- 52 cas de surveillance (20 %) visent à s’assurer de la conformité des mandats inscrits au registre des lobbyistes (non-renouvellement d’inscriptions et mandats expirés);
- deux cas de surveillance (0,5 %) concernent le respect des règles d’après-mandat lors de l’inscription au registre, un cas (0,3 %) est un suivi d’une demande d’ordonnance de confidentialité refusée et 100 cas de surveillance (23 %) concernent un suivi d’inscription au registre des lobbyistes.

Tableau 8 : Dossiers de surveillance

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier	107	212	83	54
Nombre de nouvelles vérifications ou enquêtes faites à l'initiative du Commissaire au lobbyisme entre le 1 ^{er} avril et le 31 mars	420	233	286	431
Nombre de dossiers fermés au cours de l'exercice financier	315	362	315	385
Nombre de dossiers en cours au 31 mars	212	83	54	100

Tableau 9 : Sommaire des cas à l’initiative du Commissaire au lobbyisme en 2017-2018

Cas à l’initiative du Commissaire au lobbyisme Répartition en nombre d’activités de surveillance, de vérification et d’enquête									
Surveillance							Vérification	Enquête	Total
relative au suivi de l'agenda des ministres	à la suite d’une situation mise en lumière par l’actualité	relative à un suivi d’inscription au registre des lobbyistes	visant à s’assurer de la conformité du mandat inscrit au registre des lobbyistes	visant à s’assurer du respect des règles d’après-mandat lors de l’inscription au registre	suivi d’une demande d’ordonnance de confidentialité refusée	par groupes cibles			
51	175	100	52	2	1	50	14	13	458

Tableau 10 : Synthèse des cas de surveillance, de vérification et d’enquête

	Surveillance	Vérification	Enquête	Total
Signalements	-	34	3	37
Cas à l’initiative du Commissaire au lobbyisme	431	14	13	458
Total	431	48	16	495

Agir plus fermement envers les contrevenants

Objectif stratégique	Indicateur 1
2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants	Élaboration d'une stratégie

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Cible 2014-2015 : Stratégie élaborée	Élaboration de la stratégie
Cible 2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie	Stratégie mise en œuvre

Commentaires

Agir plus fermement

Une stratégie a été élaborée afin d'agir plus fermement envers les personnes qui ne respectent pas la Loi ou le Code. Bien que plusieurs éléments de cette stratégie aient été mis en œuvre au cours des quatre années du plan stratégique, les actions du Commissaire au lobbyisme en cette matière se sont consolidées au cours de l'exercice 2017-2018.

Objectif stratégique	Indicateur 2
2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants	Pourcentage des manquements constatés pour lesquels une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Cible : 100 % des manquements constatés	100 % des manquements de la part de contrevenants récalcitrants ont fait l'objet d'une action

Commentaires

Actions posées envers les contrevenants

Au cours de 2017-2018, dans tous les dossiers réglés en surveillance et en contrôle, des avis de manquement ont été signifiés aux lobbyistes fautifs ou l'application de sanctions pénales a été recommandée au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Ainsi, sur les 72 dossiers de vérification ou d'enquêtes réalisées en cours d'année, le commissaire a constaté des infractions à la Loi dans 23 dossiers. Dans 15 de ces dossiers, un total de 17 avis de manquement a été délivré à des lobbyistes ou plus hauts dirigeants fautifs, alors que huit dossiers ont été recommandés au DPCP.

En ce qui concerne la surveillance, 106 dossiers ont mené à une inscription au registre des lobbyistes.

Dossiers d'enquête conclus au cours de l'année

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, 14 dossiers d'enquête ont été conclus. Dans 10 de ces dossiers, le Commissaire au lobbyisme a constaté des manquements à la Loi, alors que dans les quatre autres, le Commissaire n'a pu établir que des manquements avaient été commis.

Huit dossiers dans lesquels le Commissaire a constaté des manquements à la Loi ont été transmis au DPCP afin qu’il soit décidé de l’opportunité d’intenter des poursuites pénales. Dans sept de ces dossiers, 13 constats d’infraction ont été signifiés (voir tableau ci-dessous). Un autre dossier a été refusé par le DPCP.

Tableau 11 : Dossiers d’enquête transmis au DPCP pour lesquels des constats ont été signifiés

Personne accusée	Nombre de constats	Article de la Loi visé par le constat	Plaidoyers
M. Christian Perron (lobbyiste-conseil de Éconerguide inc.)	2	Article 61	Plaidoyers de culpabilité
M ^{me} Anne-Claire Lefebvre (lobbyiste-conseil de Fahey et associés inc.)	1	Article 16	Plaidoyer de culpabilité
M. David Cliche (lobbyiste-conseil d’ACB Consultants inc.)	1	Article 16	Plaidoyer de culpabilité
M. Jacques Renaud (lobbyiste-conseil de Renaud Développement)	1	Article 15	Plaidoyer de non-culpabilité
M. Charles Bennett (lobbyiste-conseil de Fahey et associés inc.)	1	Article 15	Plaidoyer de culpabilité
M. Peter Sergakis (président de l’Union des tenanciers de bars du Québec)	3	Article 25	Plaidoyer de non-culpabilité
M. Sébastien Sénéchal (lobbyiste de l’Union des tenanciers de bars du Québec)	2	Article 25	Plaidoyer de culpabilité sur un des constats, plaidoyer de non-culpabilité sur l’autre
M. Guy Gosselin (président de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec)	2	Article 25	Plaidoyer à venir

Deux dossiers dans lesquels le Commissaire au lobbyisme a constaté des manquements à la Loi étaient prescrits sur le plan pénal. Dans ces deux dossiers, trois avis de manquements ont été envoyés aux lobbyistes concernés.

Axe d'intervention : capacité de surveillance et de contrôle

Réduction des délais et du temps de traitement des dossiers

Objectif stratégique	Indicateurs 1 et 2
2.4 Réduire les délais de traitement et le temps consacré à la réalisation des activités de surveillance, de vérification et d'enquête	Pourcentage de réduction des délais de traitement Pourcentage de réduction du temps consacré

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance	Réduction de 35 % des délais de traitement par rapport à l'année de référence 2014-2015.
Réduction de 4 % par année pour les activités de vérification et d'enquête	Réduction de 14 % des délais de traitement par rapport à l'année de référence 2014-2015.
Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance, de vérification et d'enquête	Réduction de 34 % du temps consacré aux activités de surveillance par rapport à l'année de référence 2014-2015. Réduction de 21 % du temps consacré aux activités de vérification et d'enquête par rapport à l'année de référence 2014-2015.

Commentaires

Les efforts se sont poursuivis en 2017-2018 afin d'améliorer l'efficacité des interventions de surveillance, de vérification et d'enquête. Ainsi, afin de réduire les temps de traitement⁵, le Commissaire au lobbying a revu certains des processus de surveillance et de contrôle.

Pour les dossiers fermés en 2017-2018, le délai de traitement moyen par dossier de vérification ou d'enquête s'établit à 247 jours, ce qui constitue une diminution de 14 % par rapport à 285 jours en 2014-2015. Le temps réel moyen consacré par dossier s'élève à 105 heures, une diminution de 21 % par rapport à 129,6 heures en 2014-2015⁶.

En ce qui a trait aux dossiers de surveillance, le délai de traitement moyen par dossier ouvert et fermé en 2016-2017 s'établit à 67 jours, ce qui constitue une diminution de 35 % par rapport à 95 jours⁷ en 2014-2015. Le temps réel moyen consacré par dossier est de 7,1 heures, une diminution de 34 % par rapport à 10,1 heures⁸ en 2014-2015.

5 Le délai de traitement d'un dossier correspond au nombre de jours écoulés entre la date d'ouverture et la date de fermeture de celui-ci. Le temps de traitement d'un dossier est l'effort consacré à celui-ci en heures.

6 Afin d'uniformiser les méthodes de calcul, le Commissaire au lobbying a modifié la méthodologie utilisée en 2014-2015 et en 2015-2016. Depuis 2016-2017, la méthodologie utilisée pour calculer le temps réel moyen de traitement pour les dossiers de vérification et d'enquête a été harmonisée à celle utilisée pour les dossiers de surveillance. Afin de bien comparer les résultats de cette année avec les années antérieures, le Commissaire a également utilisé cette méthode pour les années 2014-2015 et 2015-2016. Cela explique la différence entre les résultats publiés pour ces années antérieures et ceux du présent rapport.

7 Ce chiffre diffère de celui rapporté dans le rapport annuel 2014-2015. Le chiffre rapporté n'était que pour les trois premiers trimestres. Une révision des données de 2014-2015 amène à établir que le délai de traitement moyen en 2014-2015 était de 95 jours plutôt que de 72 jours.

8 Ce chiffre diffère de celui rapporté dans le rapport annuel 2014-2015. Le chiffre rapporté n'était que pour les trois premiers trimestres. Une révision des données de 2014-2015 amène à établir que le temps réel moyen consacré par dossier était de 10,1 heures plutôt que de 8,5 heures.

Suivi des dossiers pénaux devant les tribunaux ou pour lesquels des constats ont été signifiés en 2017-2018

Tableau 12 : Suivi des dossiers pénaux devant les tribunaux ou pour lesquels des constats ont été signifiés en 2017-2018⁹

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
24 juillet 2008	David Cliche Lobbyiste d'entreprise (LE) Le Groupe SM International inc.	6 manquements qui consistent à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable	2015-05-27, <i>DPCP c. Cliche</i> , 2015 QCCQ 4360 Acquitté des infractions reprochées 2016-03-15, <i>DPCP c. Cliche</i> , 2016 QCCS 1288 Appel du jugement rendu le 2015-05-27 Accueilli Coupable des infractions reprochées 2017-04-28, <i>Cliche c. DPCP</i>, 2017 QCCA 668¹⁰ Appel du jugement rendu le 2016-03-15 Accueilli Acquitté des infractions reprochées Aucune amende imposée
14 avril 2015	Cindy Simard Plus haute dirigeante (PHD) LE Club de hockey 3L (2010) inc.	3 manquements qui consistent à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable	2017-01-31, <i>DPCP c. Simard</i> , 2017 QCCQ 583 Acquittée d'une infraction reprochée à l'article 25 de la Loi Arrêt des procédures quant aux trois autres infractions reprochées Aucune amende imposée
		1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant de l'entreprise, de déclarer les activités de lobbyisme effectuées pour le compte de cette entreprise (art. 8 et 60)	Non coupable	Le DPCP a porté ce jugement en appel avant de déposer un avis de désistement en juin 2017
7 avril 2015	Christian Lévesque LE Club de hockey 3L (2010) inc.	3 manquements qui consistent à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable	2017-01-31, <i>DPCP c. Simard</i> , 2017 QCCQ 583 Acquitté de l'une des infractions reprochées Arrêt des procédures quant aux deux autres infractions reprochées Aucune amende imposée Le DPCP a porté ce jugement en appel avant de déposer un avis de désistement en juin 2017

9 Les changements survenus au cours de l'année sont en caractère gras.

10 Le résumé de ce jugement est présenté dans la prochaine section du rapport d'activité qui s'intitule « Jugement », à la suite de ce tableau.

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
1 ^{er} mars 2016	Philippe Batani PHD Association des brasseurs du Québec	1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant, de renouveler l'inscription de l'association au registre dans les délais (art. 16, 17 et 60)	Coupable (2018-02-27)	Jugement de culpabilité présumé rendu Amende : 500 \$ + frais
17 août 2016	Albert Falardeau PHD Familiprix inc.	1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant de l'entreprise, de déclarer un changement à l'inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Non coupable	2017-10-30 Constat retiré par le DPCP
15 décembre 2016	Jean Bélanger PDH Premier Tech Itée	1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant de l'entreprise, de déclarer un changement à l'inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Non coupable	2017-10-20 Constat retiré par le DPCP
20 décembre 2016	Yves Goudreau LE Premier Tech Itée	1 manquement qui consiste à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable	2017-10-20 Constat retiré par le DPCP
		1 manquement qui consiste à avoir contrevenu au Code de déontologie (art. 63)	Coupable (2017-10-20)	Amende : 500 \$ + frais

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
6 février 2017	Philippe Castiel Lobbyiste-conseil chez Consultations LNS	1 manquement qui consiste à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable	Procès fixé le 13 juin 2018
19 avril 2017	Marie-Claude Johnson LC chez Hatley Conseillers en stratégies	1 manquement qui consiste à avoir omis de déclarer un changement à son inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Non coupable (2017-05-16)	En attente de la fixation d'une date de procès
21 avril 2017	Stéphane Dion LC chez Paradigme Affaires publiques inc.	1 manquement qui consiste à avoir omis de déclarer un changement à son inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Aucun	2017-04-27 Jugement de culpabilité présumé rendu par le paiement total de l'amende : 500 \$ + frais
25 avril 2017	Andrew J. Sheldon PHD Medicago inc.	1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant de l'entreprise, de déclarer un changement à l'inscription au registre dans les délais (art. 15, 17 et 60)	Coupable (2017-11-06)	Amende : 500 \$ + frais

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
29 avril 2017	Réjean Breton PHD Association des professionnels du dépannage du Québec	1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant de l'organisation, de déclarer un changement à l'inscription au registre dans les délais (art. 15 et 60)	Non coupable (2017-05-18)	Procès fixé le 27 juin 2018
		1 manquement qui consiste à avoir omis, en tant que plus haut dirigeant de l'organisation, de renouveler l'inscription au registre dans les délais (art. 16, 17 et 60)		
27 juin 2017	Christian Perron LC chez Econerguide inc.	2 manquements qui consistent à avoir présenté au registre un faux renseignement (art. 61)	Coupable (2018-04-04)	Amende : 1 000 \$ + frais
20 septembre 2017	David Cliche LC chez ACB Consultants inc.	1 manquement qui consiste à avoir omis de renouveler son inscription au registre dans les délais (art. 16, 17 et 60)	Aucun	2017-10-03 Jugement de culpabilité présumé rendu par le paiement total de l'amende : 500 \$ + frais
26 septembre 2017	Anne-Claire Lefebvre LC chez Fahey et associés inc.	1 manquement qui consiste à avoir omis de renouveler son inscription au registre dans les délais (art. 16, 17 et 60)	Aucun	2017-10-26 Jugement de culpabilité présumé rendu par le paiement total de l'amende : 500 \$ + frais
31 janvier 2018	Jacques Renaud LC chez Renaud Développement	1 manquement qui consiste à avoir omis de déclarer un changement à son inscription au registre dans les délais (art. 15 et 60)	Non coupable (2018-02-21)	En attente de la fixation d'une date de procès

Date de signification du constat	Nom	Manquement à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes	Plaidoyer	État du dossier
15 février 2018	Charles Bennett LC chez Fahey et associés inc.	1 manquement qui consiste à avoir omis de renouveler son inscription au registre dans les délais (art. 16, 17 et 60)	Coupable (2018-03-14)	Amende : 500 \$ + frais
12 février 2018	Peter Sergakis Lobbyiste d'organisation (LO) Union des tenanciers de bars du Québec	3 manquements qui consistent à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Non coupable (2018-03-08)	En attente de la fixation d'une date de procès
12 février 2018	Sébastien Sénéchal LO Union des tenanciers de bars du Québec	2 manquements qui consistent à avoir effectué des activités de lobbyisme sans être inscrit au registre (art. 25 et 61)	Coupable (2018-02-16)	Amende : 500 \$ + frais
			Non coupable (2018-02-16)	En attente de la fixation d'une date de procès

Jugement

Cliche c. Directeur des poursuites criminelles et pénales, jugement rendu le 28 avril 2017
Cliche c. DPCP, 2017 QCCA 668

Rappel des faits

En 2008, six constats d'infraction ont été signifiés à M. David Cliche pour des activités de lobbying exercées auprès de titulaires de charges publiques des municipalités de Stanbridge Station, de Pike River et de la ville de Bedford, dans le cadre d'un projet de développement éolien. Un constat d'infraction avait également été signifié au plus haut dirigeant du Groupe SM International inc., M. Bernard Poulin, pour avoir omis d'inscrire M. Cliche au registre des lobbyistes. MM. Cliche et Poulin avaient plaidé non coupables pour chacune des infractions.

En 2015, la Cour du Québec a acquitté les défendeurs de l'ensemble des infractions reprochées. Le DPCP a alors porté en appel une partie de cette décision, soit celle concernant M. Cliche. En 2016, la Cour supérieure a infirmé la décision de la Cour du Québec et prononcé la culpabilité de David Cliche. Insatisfait, M. Cliche a saisi la Cour d'appel du Québec de ce dossier.

Finalement, le 28 avril 2017, la Cour d'appel a rétabli l'acquittement de M. Cliche pour l'ensemble des chefs d'accusation. Elle considère que la preuve ne démontre pas que M. Cliche a exercé des activités de lobbying « pour une partie importante » et donc, qu'il n'est pas un lobbyiste d'entreprise. De plus, elle précise qu'il faut examiner la partie de « l'emploi ou de la fonction » de la personne concernée et non l'impact d'un projet pour une entreprise.



ORIENTATION TROIS

Faire évoluer les règles d’encadrement et la transparence des activités de lobbyisme

Le Commissaire au lobbyisme mise sur une bonne compréhension de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme afin de favoriser son application. C’est pourquoi il a poursuivi ses efforts afin que les dispositions de la Loi soient revues en profondeur, favorisant ainsi une application des règles plus uniforme et plus complète.

Axe d’intervention : évolution des règles

Modifications législatives

Objectif stratégique	Indicateur
3.1 Poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre soit transférée au Commissaire au lobbyisme du Québec	Actions posées afin que la Loi soit modifiée

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
	Travaux de recherche et d’analyse sur différentes orientations possibles, exécutés à 100 % Dépôt du rapport <i>La révision de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l’action</i> Rencontre de la ministre responsable de l’Accès à l’information et de la Réforme des institutions démocratiques

Commentaires

Dépôt du rapport *La révision de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l’action*

Au cours de la dernière année financière, les efforts pour que la loi sur le lobbyisme soit révisée se sont poursuivis. Ainsi, le 8 juin 2017, le commissaire au lobbyisme, M^e François Casgrain, a rendu public le rapport *La révision de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l’action*, en insistant sur la nécessité de la reprise des travaux parlementaires pour l’adoption éventuelle d’une nouvelle loi. Ce rapport contient plusieurs recommandations de modifications au projet de loi n^o 56 ainsi que des propositions de dispositions législatives correspondantes.

Rencontre de la ministre responsable

Le nouveau commissaire, M^e Jean-François Routhier, a rapidement repris le flambeau après son entrée en fonction. Il a entrepris des démarches auprès de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, M^{me} Kathleen Weil, et auprès de parlementaires de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, afin que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme soit révisée en profondeur.

Il a aussi fait valoir l'urgence d'apporter, à court terme, certaines modifications législatives afin que la responsabilité du registre des lobbyistes lui soit confiée, que les délais de prescription soient allongés, comme le recommande la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, et que, finalement, soient introduites dans la Loi des sanctions administratives pécuniaires. Ces priorités législatives exprimées par le commissaire ont reçu un accueil favorable de la part des parlementaires.

Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme

Objectif stratégique	Indicateur 1
3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et d'intervenir au besoin	Activités de consultation réalisées

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
2014-2018 : Tenue de 2 rencontres chaque année	1 rencontre tenue avec le comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme 3 rencontres tenues avec des homologues canadiens

Commentaires

Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme

De concert avec la conservatrice du registre des lobbyistes, le commissaire au lobbyisme a mis sur pied un comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme. Ce comité a pour objectif de contribuer, par la formulation de commentaires et de suggestions, à l'évolution des règles d'encadrement du lobbyisme et du registre des lobbyistes.

Le 11 décembre 2017 à Québec, le commissaire au lobbyisme a tenu une réunion du comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme. Lors de cette rencontre, le commissaire au lobbyisme a souhaité sonder les membres du comité sur les orientations dont il voulait doter l'institution dans le cadre d'une nouvelle planification stratégique 2018-2022 alors en cours d'élaboration.

Rencontres avec des homologues canadiens et internationaux

Du 2 au 5 octobre 2017, le commissaire au lobbyisme par intérim, M. Claude Dussault, a participé par vidéoconférence à la Conférence des registraires qui s'est tenue à Regina. Ce réseau pancanadien est constitué de représentants responsables de l'application des législations municipales, provinciales et fédérales en matière de lobbyisme. Le commissaire au lobbyisme, M^e Jean-François Routhier, a participé à une rencontre de ce Réseau tenue à Ottawa le 6 février 2018.

M^e Routhier a également participé à la conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL) qui s’est tenue à Toronto le 3 décembre 2017. Cette organisation professionnelle s’intéresse particulièrement à l’éthique gouvernementale, aux élections, au financement de campagnes électorales, à l’encadrement du lobbyisme ainsi qu’à l’accès à l’information et à la protection des renseignements personnels.

Veille stratégique

Objectif stratégique	Indicateurs 2 et 3
3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d’être à l’avant-garde du développement des règles d’encadrement du lobbyisme et d’intervenir au besoin	Pourcentage des projets de loi et de règlement québécois pertinents examinés Pourcentage des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme examinées

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
100 % des projets de loi et de règlement 100 % des décisions	Travail effectué chaque semaine couvrant 100 % des projets de loi et de règlement ainsi que des décisions

Commentaires

Une veille sur les plans international, fédéral et provincial (Québec et autres juridictions canadiennes) est effectuée sur une base hebdomadaire. L’objectif est de recueillir, d’analyser et de faire circuler l’information qui se rapporte à la mission du Commissaire au lobbyisme.

Cet exercice rigoureux assure au commissaire d’avoir une vision globale de l’environnement dans lequel l’organisation évolue, ce qui contribue à alimenter sa réflexion sur la Loi et l’aide à participer activement aux rencontres avec ses homologues internationaux, fédéraux et provinciaux.



Axe d'intervention : amélioration du registre

Propositions au regard d'un registre des lobbyistes renouvelé

Objectif stratégique	Indicateurs 1 et 2
3.3 Proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi, et contribuer à sa mise en œuvre	Propositions d'améliorations au registre Actions posées pour contribuer à la mise en œuvre des propositions d'améliorations

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
2014-2015 : propositions soumises	En 2014-2015 et en 2017-2018, détermination de plusieurs éléments devant être pris en considération dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre des lobbyistes Collaboration à la réalisation d'une étude d'opportunité par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) relativement à la mise en œuvre d'un nouveau registre des lobbyistes Aucune proposition soumise, car la responsabilité du registre des lobbyistes n'a pas été transférée au Commissaire au lobbyisme

Commentaires

Groupe de travail interne

En 2014-2015, le commissaire au lobbyisme a mis en place un groupe de travail ayant pour mandat de proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi. Le commissaire au lobbyisme lui a aussi confié la responsabilité de contribuer à la mise en œuvre des améliorations proposées. Le groupe de travail est composé de représentants de chacune des directions et est placé sous la supervision de l'adjoint du commissaire, secrétaire général et directeur des affaires institutionnelles.

Les travaux menés à ce jour ont aidé à cibler plusieurs éléments devant être éventuellement pris en compte dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre. De plus, une analyse comparative des registres des lobbyistes présentement en vigueur dans les juridictions canadiennes a contribué à faire ressortir les fonctions et les particularités qui les distinguent et qui pourraient éventuellement nous inspirer.

Le groupe de travail a suspendu ses travaux depuis 2015-2016 en raison des délais survenus relativement à l'adoption du projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbying, devant éventuellement remplacer la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying.

Collaboration à la réalisation d'une étude d'opportunité

Le Commissaire au lobbying a par ailleurs collaboré, avec le secteur des Registres d'État du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à une étude d'opportunité sur la contribution de cette entité à la refonte du registre des lobbyistes. Une solution administrative et technologique a été élaborée de même que les impacts, les coûts et une stratégie de mise en œuvre. L'étude tient compte des travaux du comité interne dont il est question plus haut.

Les résultats de cette étude pourront servir dans l'éventualité où des changements législatifs devaient concrétiser le transfert de la responsabilité de la tenue du registre au Commissaire au lobbying.



ORIENTATION QUATRE

Reconnaître et encourager l’engagement, le potentiel, l’expertise et l’excellence du personnel

Convaincu que la performance d’une organisation repose d’abord sur la qualité, la mobilisation et l’engagement de son personnel, le Commissaire au lobbying a poursuivi ses efforts pour développer, mettre en place et encourager des actions afin de favoriser un milieu de travail sain et stimulant.

Axe d’intervention : développement et responsabilisation

Actions réalisées pour développer les compétences du personnel

Objectif stratégique	Indicateur 1
4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l’expertise du personnel	Pourcentage des employés accompagnés dans leur développement professionnel

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
100 % des employés accompagnés	100 % des employés accompagnés

Commentaires

Afin de développer et de mettre à profit le potentiel et l’expertise du personnel, l’institution l’a encouragé à poursuivre le développement de ses compétences et a offert des formations liées à l’emploi ou à des activités de développement. Au cours de l’année 2017-2018, elle a consenti un effort particulier à la formation du personnel de la Direction de la vérification et des enquêtes. Un programme de formation sur mesure pour le personnel de cette direction a été élaboré en collaboration avec l’École nationale de police du Québec. La diffusion de cette formation aux vérificateurs-enquêteurs ainsi qu’aux employés affectés aux dossiers de surveillance avait débuté en 2016-2017 et s’est terminée en 2017-2018.

Objectif stratégique	Indicateur 2
4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel	Taux de satisfaction du personnel quant à la mise à profit de son potentiel et de son expertise

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Taux de satisfaction de 80 %	72 % des employés satisfaits*

* Sondage réalisé en 2018.

Actions posées afin d’appuyer l’engagement du personnel

Objectif stratégique	Indicateurs 1 et 2
4.2 Appuyer l’engagement et la responsabilisation du personnel	Actions posées afin d’appuyer l’engagement et la responsabilisation du personnel Pourcentage des projets liés à la transformation des processus et des pratiques et auxquels est associé le personnel

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
100 % des projets	100 % des projets Poursuite des travaux de 3 comités interdirectionnels liés à la transformation des processus auxquels participent les employés

Commentaires

En ce qui a trait à l’engagement et à la mobilisation, plusieurs activités ont été réalisées au cours de l’année. Mentionnons notamment l’organisation, à l’intention du personnel, d’une journée d’appropriation des plans d’action. Une conférence portant sur la créativité et l’innovation était également au programme de cette journée.

L’importance qu’accorde l’organisation au partage de l’information à l’interne ainsi qu’à la collaboration entre les unités administratives s’est aussi matérialisée par la tenue de plusieurs rencontres d’échange d’informations, établies depuis janvier 2018 aux deux semaines, pour l’ensemble du personnel. Le commissaire profite de ces occasions pour faire le point sur l’avancement de certains dossiers institutionnels tout en donnant la possibilité aux employés d’échanger et de formuler des questions ou commentaires.

La collaboration entre les directions s’est maintenue au sein des trois comités constitués de représentant de chacune des unités administratives. Rappelons que ces comités poursuivent leurs travaux afin de réviser et, le cas échéant, de transformer certains processus de travail. Les sujets abordés sont notamment :

- la gestion documentaire;
- la diffusion de l’information;
- l’outil de gestion des relations avec les clientèles.

Axe d'intervention : milieu de travail

Actions réalisées en vue de favoriser un milieu de travail sain et stimulant

Objectif stratégique	Indicateur 1
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant	Nombre de mesures mises en place pour favoriser un milieu de travail sain et stimulant

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
6 actions par année	6 actions réalisées

Commentaires

Actions réalisées

Dans le but de favoriser un milieu de travail sain et stimulant, le Commissaire au lobbying a réalisé les actions suivantes en 2017-2018 :

- organisation d'un midi-conférence sur l'évolution du système démocratique québécois;
- sondage mené auprès des employés sur les améliorations locatives devant être effectuées;
- mise à niveau ergonomique des postes de travail pour certains employés;
- maintien d'un espace de rangement pour vélos afin de favoriser la mobilité durable et la santé des employés. Cet aménagement facilite et encourage l'utilisation d'un moyen de transport sain et écologique pour les membres du personnel;
- réaménagement de la salle de reprographie et acquisition de nouveaux équipements afin de mieux répondre aux besoins du personnel;
- organisation d'une campagne de vaccination antigrippale.

Objectif stratégique	Indicateur 2
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant	Taux de satisfaction du personnel

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
80 % des employés satisfaits	81 % des employés satisfaits*

* Sondage réalisé en 2018.

Commentaires

Sondage sur la satisfaction du personnel et le climat organisationnel

Dans le Plan stratégique 2014-2018, le Commissaire a accordé la priorité au développement des personnes et à la valorisation de leur expertise. C’est dans cette optique qu’il a réalisé un premier sondage sur la satisfaction du personnel et le climat organisationnel, en septembre 2012. Fort d’un taux de satisfaction global de 79 %, le Commissaire avait alors élaboré un plan d’action comprenant des mesures d’amélioration et de soutien appropriées pour pallier les lacunes répertoriées. Trois ans plus tard, un deuxième sondage réalisé au cours de l’exercice 2015-2016 révélait un taux global de satisfaction de 83 %, représentant ainsi quatre points de pourcentage supplémentaires par rapport à celui de 2012. Le sondage portait sur 10 thèmes précis. Un plan d’amélioration conséquent avait été mis de l’avant.

En février 2018, le Commissaire a mené un nouveau sondage auprès de tous les employés de l’institution sur la base des mêmes thèmes et à partir des mêmes questions que le coup de sonde effectué précédemment. Les résultats globaux établis à 81 % révèlent toujours un très haut taux de satisfaction, tout en donnant l’occasion au Commissaire au lobbyisme de cerner certains enjeux auxquels il doit continuer de s’attarder. Les résultats précis obtenus au regard des 10 thèmes évalués ne diffèrent pas non plus de façon importante par rapport au sondage de 2015. L’identification de mesures d’amélioration sera effectuée au début du prochain exercice financier avec l’implication du personnel et elles seront mises en place progressivement par la suite.

Conciliation travail-famille

Afin de favoriser la conciliation travail-famille, en 2017-2018, le Commissaire au lobbyisme a maintenu plusieurs mesures, dont l’horaire variable, l’aménagement du temps de travail ainsi que les congés compensatoires.

ORIENTATION CINQ

Accroître la capacité d’action et la qualité de service de l’institution

Dans le but d’accroître sa capacité d’action et la qualité de ses services, le Commissaire au lobbyisme du Québec a revu ses processus opérationnels et de gestion. Ainsi, dans l’optique où l’institution doit répondre à des besoins grandissants avec un nombre restreint de ressources, elle a optimisé certains processus opérationnels et de gestion. De plus, dans un souci d’offrir une prestation de services répondant au mieux aux attentes de la clientèle, le Commissaire au lobbyisme a établi et mis en œuvre une stratégie visant l’amélioration de la qualité des services. Enfin, à la lumière de la démarche d’évaluation et de prise en compte des risques institutionnels, il a pris des mesures afin de diminuer la probabilité d’occurrence de certains risques ou encore leur impact potentiel sur l’organisation.

Axe d’intervention : processus opérationnels et de gestion

Optimisation de processus opérationnels

Objectif stratégique	Indicateur
5.1 Optimiser certains processus opérationnels et de gestion afin d’accroître l’efficience et l’efficacité de l’institution	Nombre de processus optimisés

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Minimum annuel de deux processus	6 processus optimisés

Commentaires

Ordonnances de confidentialité

La révision du processus de traitement des ordonnances de confidentialité a été poursuivie en 2017-2018. Entre autres améliorations apportées, mentionnons le renforcement de la sécurité relative à la gestion de l’information.

Demandes de renseignements

Le Commissaire au lobbyisme a procédé à la réévaluation de son processus de demandes de renseignements. Il a notamment travaillé sur l’élaboration d’une base de connaissances portant sur les questions les plus fréquemment posées. Les informations de cette base de connaissances seront diffusées dans le site Web de l’organisation en 2018-2019. Elles appuieront aussi le travail du personnel qui répond quotidiennement aux demandes de renseignements. Les fiches du Commissaire au lobbyisme à Services Québec ont également été mises à jour.

Signalements

En 2017-2018, un formulaire de signalement simple et convivial a été mis en ligne sur le nouveau site Web de l’institution. Ce formulaire améliore l’efficacité de l’institution quant au traitement des signalements qui sont portés à son attention.

Formations

En 2017-2018, un formulaire de demande de formation a été mis en ligne sur le nouveau site Web. Ainsi, toute personne qui souhaite bénéficier d’une formation sur la Loi peut s’inscrire sur le site Web. De même, les personnes intéressées aux formations périodiques offertes par le Commissaire au lobbying peuvent s’inscrire en ligne. Ces nouvelles façons de faire ont contribué à optimiser la gestion des formations, notamment en ce qui concerne le temps du personnel responsable de la coordination.

Déclarations tardives

Au cours de l’année 2017-2018, le Commissaire au lobbying a poursuivi l’optimisation du processus de traitement des déclarations tardives. Il a notamment fait l’examen des problématiques, dégagé des solutions, appliqué celles-ci et mesuré les résultats obtenus.

Surveillance sur la base des informations contenues dans les agendas ministériels

Un projet pilote visant à exercer une surveillance du lobbying à partir de l’agenda des membres du Conseil des ministres a été élaboré et mis en œuvre au cours de l’année 2017-2018. Il visait à déterminer si des activités de lobbying en contravention de la Loi avaient eu lieu et si elles pouvaient être détectées. Rappelons que les seules rencontres inscrites sur le site www.transparence.qc.ca sont celles faites à la demande d’une tierce partie. L’analyse des résultats de ce projet pilote a démontré l’efficacité de ce type de surveillance. Ce nouveau processus sera incorporé aux autres activités de surveillance sur une base permanente à partir de l’exercice 2018-2019.

Prise en compte des risques institutionnels

Objectif stratégique	Indicateur
5.2 Mettre en œuvre la démarche d’évaluation et de prise en compte des risques institutionnels	Élaboration et mise en œuvre d’un plan d’action pour la prise en compte des risques institutionnels

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Cible 2014-2015 : Plan d’action élaboré	Plan d’action élaboré
Cible 2014-2018 : Plan d’action mis en œuvre	Mise en œuvre du plan d’action

Commentaires

Plan d’action pour la prise en compte des risques institutionnels

La gestion intégrée des risques institutionnels aide l’organisation à cerner et à gérer ses risques de manière proactive, au moyen d’un processus d’évaluation continu des risques. Elle contribue aussi à appuyer la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels, en s’assurant entre autres choses que les risques et les opportunités sont convenablement déterminés, évalués et pris en compte.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le Commissaire au lobbyisme entamait des travaux afin de doter l'institution d'une démarche d'évaluation et de prise en compte des principaux risques institutionnels. Douze risques majeurs avaient été établis et documentés. Les résultats avaient alimenté la réflexion entourant l'élaboration du Plan stratégique 2014-2018. Un plan d'action avait été élaboré pour assurer la gestion des risques répertoriés.

En 2017-2018, les principaux risques institutionnels ont été révisés en profondeur dans le contexte des travaux préparatoires à l'élaboration du nouveau plan stratégique 2018-2022. Cette révision a mené à l'identification et à la classification de sept risques institutionnels devant être pris en compte dans un nouveau plan de gestion des risques à être élaboré au cours de la prochaine année financière.

Axe d'intervention : amélioration des services

Stratégie visant l'amélioration de la qualité des services

Objectif stratégique	Indicateur
5.3 Établir et mettre en œuvre une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services	Stratégie établie et mise en œuvre

Cible du plan stratégique	Résultat 2017-2018
Stratégie mise en œuvre	Objectifs prioritaires définis et actions mises en œuvre pour les atteindre

Commentaires

La consultation menée auprès des membres du personnel à la fin de l'année financière 2014-2015 et celle tenue auprès du comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme au début de 2015-2016 ont contribué à établir les objectifs prioritaires relatifs à l'amélioration des services à la clientèle. Le tableau ci-dessous présente ces objectifs ainsi que les actions qui ont ainsi été mises en œuvre ou se sont poursuivies en 2017-2018 afin de les atteindre.

Tableau 13 : Actions réalisées en vue d’améliorer la qualité des services à la clientèle

Objectifs	Actions réalisées
1. Améliorer la diffusion de l'information auprès des différentes clientèles par un site Web renouvelé et adapté aux plateformes mobiles	Au cours de l'exercice 2017-2018, l'amélioration de la diffusion de l'information auprès des différentes clientèles s'est concrétisée par le lancement d'un nouveau site Web en janvier 2018. L'information juridique relative à la Loi et au Code de déontologie des lobbyistes a été vulgarisée, notamment par les moyens communicationnels suivants : ■ une équation sur le lobbyisme qui aide à bien comprendre les trois éléments qui doivent être réunis pour que la Loi s'applique; ■ un jeu-questionnaire assurant de savoir rapidement si une personne exerce des activités de lobbyisme; ■ un outil de recherche contribuant à connaître les mesures disciplinaires et le suivi des dossiers pénaux; ■ un centre de documentation facilitant la recherche de tous les documents institutionnels; ■ un document explicatif du Code; ■ neuf vidéos sur le lobbyisme et sur le rôle des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens; ■ plusieurs capsules sur le lobbyisme, lesquelles vulgarisent de façon concise certains aspects de la Loi et du Code.
2. Arrimer les communications entre le Commissaire au lobbyisme et la conservatrice du registre des lobbyistes lorsqu'il est question des demandes de renseignements et d'assistance-conseil et des démarches d'inscription	Dans le but de maintenir un service à la clientèle optimal, l'institution a poursuivi ses communications régulières avec des représentants de la conservatrice.

Objectifs	Actions réalisées
3. Mettre en valeur les services offerts par le Commissaire au lobbyisme	En ce qui a trait au service à la clientèle, l'institution a réalisé les actions suivantes : ■ mise en lumière des services offerts par le Commissaire au lobbyisme dans le nouveau site Web; ■ transmission systématique du billet d'information aux nouveaux lobbyistes inscrits pour les renseigner sur les services offerts par le Commissaire au lobbyisme et la conservatrice du registre des lobbyistes; ■ appels de sensibilisation auprès de lobbyistes retardataires; ■ réalisation de suivis auprès des lobbyistes tenus de s'inscrire; ■ remise systématique de formulaires d'évaluation des formations offertes par l'institution aux participants et prise en compte des commentaires et suggestions formulés.
4. Utiliser de façon efficiente et intégrée les outils de soutien aux activités du Commissaire au lobbyisme : le système de gestion des relations avec la clientèle (CRM), la loi annotée, le système de gestion électronique des documents (SyGED), etc.	Dans le dernier trimestre de l'année 2017-2018, des démarches ont été entreprises afin de doter l'institution de systèmes visant la pleine intégration de nos ressources informationnelles (le système de gestion des relations avec la clientèle (CRM), la loi annotée, le système de gestion électronique des documents (SyGED), etc.). Ces démarches visent à faire en sorte que les membres du personnel disposent de toute l'information pertinente et utile lors de leurs communications avec la clientèle.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Au Commissaire au lobbyisme, la mobilisation du personnel a toujours été particulièrement remarquable et garante de la qualité des services offerts à la clientèle. C'est d'ailleurs en misant sur cette grande force organisationnelle que le Commissaire au lobbyisme a choisi d'officialiser, par écrit, son engagement à l'égard des services offerts aux lobbyistes, aux titulaires de charges publiques, aux citoyens et aux journalistes. Adoptée en 2011-2012, la politique intitulée *Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec* s'inscrit dans une volonté du Commissaire au lobbyisme de se soumettre à la même règle que l'administration publique québécoise qui oblige tous ses ministères et organismes à se doter d'une *Déclaration de services aux citoyens*. L'engagement du Commissaire au lobbyisme se trouve à l'annexe 4 du présent rapport d'activité et est également accessible à partir du site Web.

En 2017-2018, l'institution a poursuivi la mise en œuvre de son *Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec*, qui se traduit par les résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Résultats relatifs à l'engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec

Service	Nombre total de demandes reçues et traitées	Délai maximal prévu selon l'Engagement du Commissaire au lobbyisme	Nombre de réponses à l'intérieur du délai	Nombre de réponses hors délai	% du taux de réponse respectant les délais
Demande de renseignements et d'assistance-conseil par téléphone et par courriel (ne demandant pas de recherches ou de vérifications)	1 270 (y compris les demandes de journalistes)	Le jour même ou le jour ouvrable suivant pour obtenir une réponse	1 227	42	97 %
Demande de renseignements et d'assistance-conseil par téléphone et par courriel (demandant des recherches ou des vérifications)	75	10 jours ouvrables	69	6	92 %
Plainte ou signalement	37	10 jours ouvrables pour l'envoi d'une réponse quant aux suites qui seront données	37	0	100 %
Demande d'accès	4 reçues 4 traitées	20 jours ouvrables	8	0	100 %
Demande d'ordonnance de confidentialité	8 reçues 11 traitées ¹¹	10 jours ouvrables	11	0	100 %

11 Trois demandes soumises vers la fin de l'exercice financier 2016-2017 n'avaient pas été traitées par le Commissaire au 31 mars 2017. Elles ont été traitées durant l'année financière 2017-2018.

Commentaires

Demandes de renseignements et d’assistance-conseil en 2017-2018

Au cours de l’année 2017-2018, le personnel du Commissaire au lobbyisme a répondu à 1 345 demandes de renseignements et d’assistance-conseil de la part de lobbyistes, de titulaires de charges publiques, de citoyens et de journalistes. Le traitement d’une demande de renseignements consiste à répondre, au cas par cas, aux interrogations des demandeurs relativement aux dispositions de la Loi et du Code. En assistance-conseil, les membres du personnel du Commissaire au lobbyisme accompagnent les clients, que ce soit pour qu’ils se dotent des meilleures mesures pour assurer le respect de la Loi et du Code ou qu’ils soient mieux outillés pour reconnaître leurs communications d’influence, les zones à risque, etc.

Tableau 15 : Demandes de renseignements et d’assistance-conseil au cours des quatre dernières années

Année	Nombre de demandes de renseignements et d’assistance-conseil (toutes clientèles confondues)	% d’augmentation par rapport à l’année précédente
2014-2015	1 213	17 %
2015-2016	1 551	28 %
2016-2017	1 436	-9 %
2017-2018	1 345	-6 %

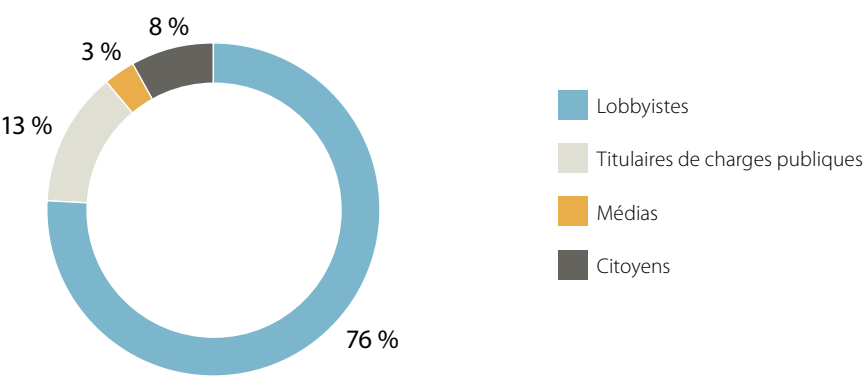
Comme en témoigne le tableau ci-dessus, les demandes de renseignements et d’assistance-conseil ont légèrement diminué en 2017-2018, suivant la tendance de l’année précédente. Cette tendance à la baisse peut s’expliquer en partie par le fait que les diverses activités de sensibilisation du Commissaire au lobbyisme, réalisées en amont auprès des acteurs concernés, portent peu à peu leurs fruits. Les lobbyistes, titulaires de charges publiques et citoyens semblent plus au fait de leurs obligations et responsabilités vis-à-vis de la Loi et du Code.

En 2017-2018, la majorité des demandes provenait de lobbyistes (1 021) qui souhaitaient obtenir des précisions sur les exigences de la Loi au regard de leurs activités, notamment sur les décisions visées ainsi que sur les types de lobbyistes et de titulaires de charges publiques ou encore sur les exceptions déterminées par la Loi. Plusieurs lobbyistes ayant reçu une lettre du Commissaire au lobbyisme concernant leur déclaration tardive au registre des lobbyistes ont également communiqué avec l’institution pour s’informer de leur situation au regard des délais impartis par la Loi.

Des titulaires de charges publiques (180) et des journalistes (44) ont également posé des questions sur les communications d’influence visées par la Loi, sur la procédure à suivre pour assurer le respect de la Loi, sur les règles d’après-mandat et sur les mandats de certains lobbyistes inscrits au registre. Les autres demandes provenaient de citoyens (100) et portaient principalement sur l’application de la Loi en milieu municipal.

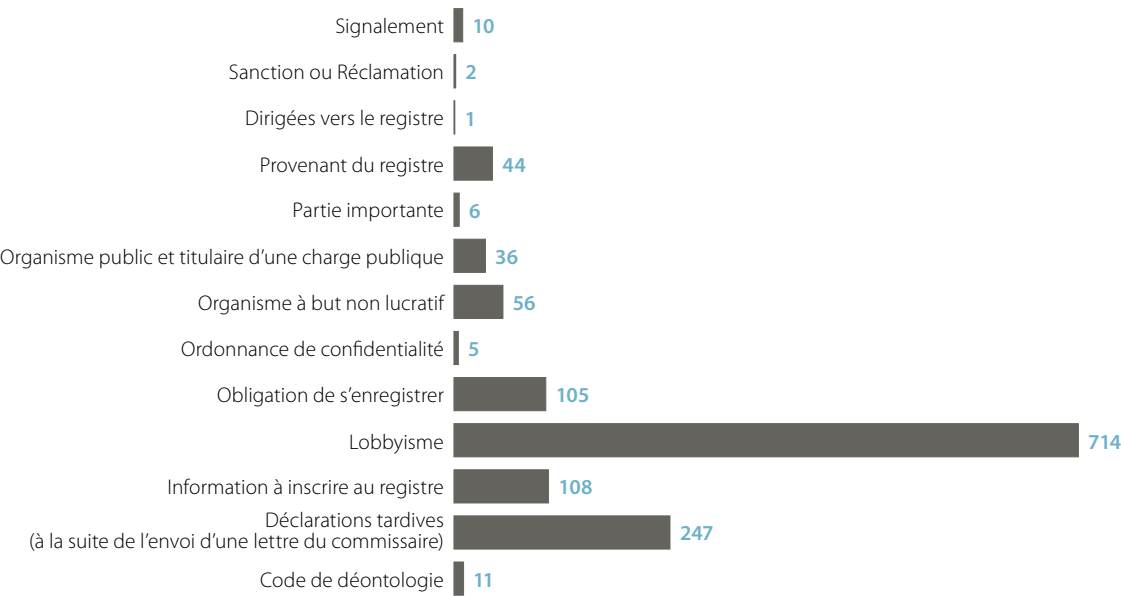
Graphique 1 : Provenance des demandes de renseignements et d'assistance-conseil en 2017-2018

Répartition des demandes de renseignements selon le demandeur



Graphique 2 : Répartition des demandes de renseignements selon le sujet abordé pour l'année financière 2017-2018

Répartition des demandes de renseignements et d'assistance-conseil selon le sujet abordé pour l'année financière 2017-2018



Demandes de renseignements en provenance des journalistes

Conformément à la politique de communication du Commissaire au lobbying, accessible sur son site Web, la Direction des communications, de la formation et des relations avec les clientèles assure notamment une gestion des relations avec les médias qui favorise la transparence des actions de l'institution et le respect du droit des citoyens à l'information. Cette direction est responsable de donner suite aux demandes des médias avec neutralité et diligence.

Le commissaire au lobbying et ses porte-parole ont répondu à 44 demandes de renseignements ou d'entrevues en provenance de journalistes. La plupart des communications avec les médias concernaient l'application de la Loi, les dossiers de vérification et d'enquête conclus ou en cours de traitement, les règles d'après-mandat concernant d'ex-titulaires de charges publiques et les mandats de certains lobbyistes inscrits au registre.

Plaintes ou signalements

Au début de l'exercice financier 2017-2018, 21 dossiers faisant suite à des signalements étaient en cours de traitement. Au 31 mars 2018, ces 21 dossiers étaient fermés.

Au cours de la dernière année, 37 nouveaux signalements portant sur des allégations d'infraction à la Loi ont été reçus. Pour l'ensemble des signalements, le délai de 10 jours pour fournir une réponse quant aux suites qui seront données a été respecté.

Demandes d'accès à l'information

Au cours de 2017-2018, l'institution a traité quatre demandes d'accès à des documents. Deux de ces demandes ont été acceptées en totalité et deux ont été refusées en vertu des articles 28, 37, 53 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., chapitre A-2.1, puisqu'ils étaient formés en substance de renseignements confidentiels.

Toutes les demandes d'accès à l'information ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables. Le délai moyen de réponse a été de 11 jours.

Demandes d'ordonnance de confidentialité

En 2017-2018, le commissaire au lobbying a traité 11 demandes d'ordonnance de confidentialité. Celles-ci ont toutes été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins. Le délai moyen de traitement a été de six jours ouvrables. En outre, le commissaire a levé la confidentialité des renseignements visés dans une ordonnance qui n'était plus en vigueur. Enfin, trois demandes soumises vers la fin de l'exercice financier n'avaient pas été traitées par le commissaire au 31 mars 2017. Elles ont été traitées durant l'année financière 2017-2018.

Tableau 16 : Données relatives aux ordonnances de confidentialité

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Demandes reçues	7	4	8	9	13	8	15	12	8
Demandes totales traitées	7	4	8	9	12	9	12	12	11
■ Ordonnances accordées	3	1	2	2	2	1	4	2	1
■ Demandes refusées	2	---	2	3	4	2	2	5	4
■ Désistement	---	---	---	3	4	3	---	1	2
■ Ordonnances prolongées	2	3	1	---	2	2	4	---	---
■ Ordonnances renouvelées	---	---	3	1	---	1	2	4	4
Demandes non traitées au 31 mars*					1		3	3	
Ordonnances levées	---	3	---	4	4	---	3	2	1

* Ces demandes ont été soumises vers la fin de l'exercice financier, de sorte qu'elles n'ont pas pu être traitées par le commissaire au 31 mars.

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Les activités de l'institution sont placées sous l'autorité du commissaire au lobbyisme, personne désignée par l'Assemblée nationale. M^e Jean-François Routhier a été nommé le 17 octobre 2017 par les membres de l'Assemblée nationale pour agir à titre de commissaire au lobbyisme. La durée de son mandat est de cinq ans. Il est entré en fonction le 23 octobre. À l'expiration de son mandat, le commissaire demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé. M^e François Casgrain, commissaire au lobbyisme de 2009 à 2017, a pris sa retraite le 30 juin 2017 et a été remplacé sur une base intérimaire par M. Claude Dussault, vice-protecteur du citoyen.

Le commissaire est secondé par une équipe de 28 personnes qui assument diverses responsabilités en matière de vérification et d'enquête, de communications, de formations, de services aux clientèles, de services à la gestion et d'affaires juridiques.

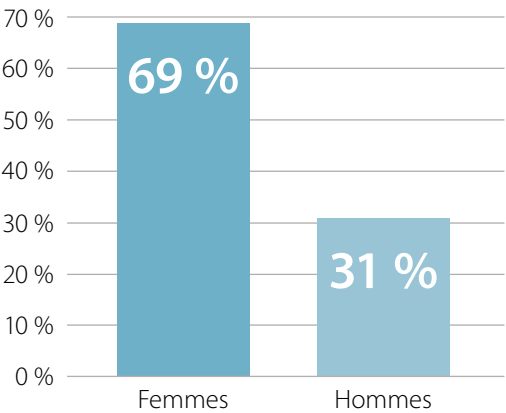
Tableau 17 : Répartition des effectifs au 31 mars 2018

Catégorie d'employés	Effectifs au 31 mars 2018	Représentation féminine	Moins de 35 ans
Hors cadre	1		
Cadre	3	1	
Professionnel	13 *	10	
Juriste	3	2	1
Technicien	7 *	6	3
Agent de secrétariat	1		
Agent de bureau	1	1	
Total	29	20	4

* Un poste de catégorie professionnelle et un poste de catégorie technique étaient vacants au 31 mars 2018.

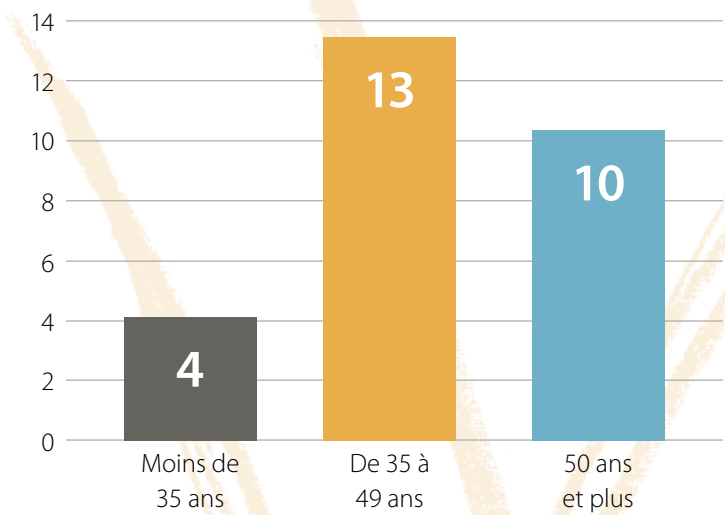
Graphique 3 : Proportion des hommes et des femmes au sein de l'organisation au 31 mars 2018

Proportion hommes/femmes au 31 mars 2018

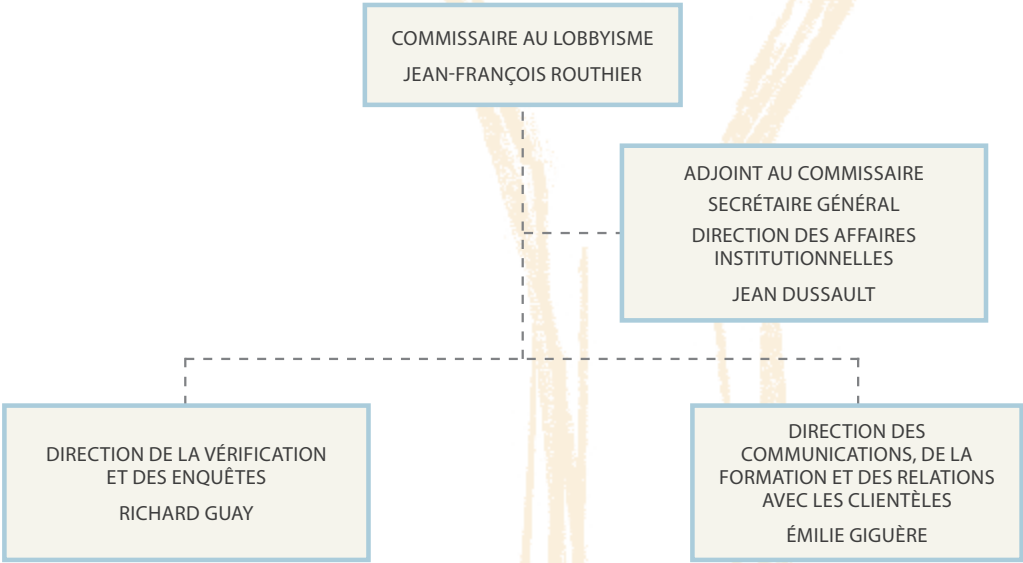


Graphique 4 : Répartition du personnel par groupe d'âge au 31 mars 2018

Répartition du personnel par groupe d'âge au 31 mars 2018



Graphique 5 : Organigramme au 31 mars 2018



Adjoint du commissaire, secrétaire général et directeur des affaires institutionnelles

L'adjoint du commissaire, secrétaire général et directeur des affaires institutionnelles assiste le commissaire au lobbying dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions. Il exerce un rôle-conseil stratégique auprès de lui en fournissant des avis et des éléments d'analyse nécessaires à la prise de décision. Il fournit également les services juridiques ainsi que les services de soutien et de contrôle en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Communications, formation et relations avec les clientèles

La Direction des communications, de la formation et des relations avec les clientèles élabore, propose et met en œuvre le plan de communication du Commissaire au lobbying à l'intention des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et du public en général et il en assure le suivi.

Elle prépare et organise les séances de formation à l'intention des différentes clientèles et traite les demandes d'information sur la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes. Elle conçoit aussi des outils nécessaires à la compréhension des règles encadrant la pratique du lobbying, les fait connaître et les met à la disposition des personnes concernées.

En outre, cette direction planifie, organise et réalise les relations de presse, les relations publiques et les activités nécessaires à la diffusion de l'information sur le site Web du Commissaire au lobbying. Elle prépare le rapport d'activité de l'institution et s'occupe de la rédaction et de la publication régulière de l'infolettre.

Elle assure également le soutien aux activités de communication interne, dont les réunions d'information à l'intention du personnel et le site intranet.

Vérification et enquêtes

La Direction de la vérification et des enquêtes planifie et cible des interventions en matière de surveillance et de contrôle, en fonction des enjeux et des risques et selon une approche programmée par les trois verbes suivants : convaincre, soutenir, contraindre. Elle réalise le programme de surveillance, de vérification et d'enquête.

Ressources financières

Chaque année, conformément à l'article 35 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011), le Commissaire au lobbying prépare ses prévisions budgétaires annuelles et les soumet au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modification.

Le 13 avril 2017, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait au Commissaire au lobbying, pour l'exercice financier 2017-2018, un budget comportant des crédits totaux de 3 450 936 \$ et un budget de dépenses de 3 480 936 \$.

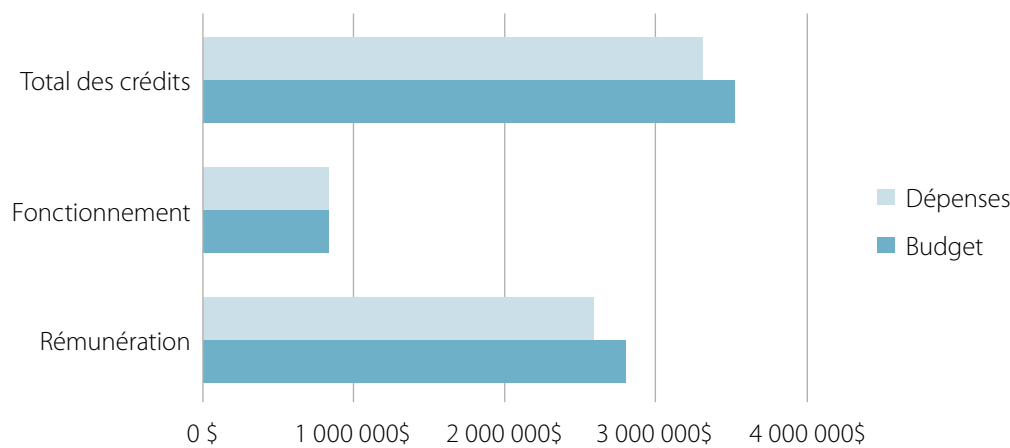
Tableau 18 : Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

	Budget	Dépenses
	2017-2018	2017-2018
Rémunération	2 724 020 \$	2 524 643 \$
Fonctionnement		
Transport et communications	124 050 \$	105 609 \$
Services professionnels et administratifs	317 250 \$	301 936 \$
Loyers	233 616 \$	238 800 \$
Fournitures et approvisionnement	27 000 \$	55 531 \$
Amortissement	55 000 \$	54 986 \$
Total - fonctionnement	756 916 \$	756 862 \$
Total - budget des dépenses	3 480 936 \$	3 281 505 \$
Amortissement	(55 000 \$)	(54 986 \$)
Immobilisations	25 000 \$	24 153 \$
Total des crédits	3 450 936 \$	3 250 672 \$

L'écart favorable au budget de rémunération entre les sommes prévues et la dépense réelle s'explique par certains facteurs conjoncturels, dont la difficulté à pourvoir des postes laissés vacants et certains congés parentaux ou de maladie prolongés. Par ailleurs, en toute fin d'exercice financier, une somme de 70 000 \$ a été retirée des surplus et a été traduite en compte à payer pour le remboursement des sommes découlant de la signature de la convention collective des professionnels et pour l'ajustement salarial de l'ensemble du personnel.

La répartition des sommes entre les différentes catégories de dépenses a été modifiée en cours d'année pour assurer une meilleure conformité au plan comptable du gouvernement. L'écart relatif au poste budgétaire « fournitures et approvisionnement » s'explique par le remplacement de certains équipements et certaines licences informatiques, rendu nécessaire, ainsi que par la relocalisation des locaux du personnel responsable des ressources humaines afin d'assurer une meilleure confidentialité.

Graphique 6 : Proportion des dépenses liées à la rémunération et au fonctionnement pour l'exercice 2017-2018



La rémunération de 2 524 643 \$ représente 77 % de la dépense totale de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement atteignent 756 862 \$, soit 23 % de la dépense totale, dont un peu moins du tiers (32 %), soit 238 800 \$, représente les coûts des loyers.

Ressources informationnelles

Dans un processus d'amélioration continue de la gestion de l'information de l'institution, le Commissaire au lobbyisme a consacré des efforts au maintien et à l'amélioration de ses deux principaux systèmes institutionnels, soit l'outil de gestion des relations avec les clientèles (CRM ou Customer Relationship Management) et le système de gestion documentaire SyGed. Rappelons qu'il s'agit de systèmes supportant les activités de mission de l'organisation. Ils servent notamment à consigner certaines informations relatives à l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ainsi que les documents inhérents au traitement des dossiers de l'institution.



Registre des lobbyistes

Le registre des lobbyistes est l'instrument par lequel se concrétise la transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques du Québec.

Il assure aux citoyens, aux titulaires de charges publiques et aux lobbyistes de connaître les mandats de lobbyisme en cours dans les administrations publiques. En quelques clics, toute personne peut savoir si un lobbyiste est inscrit au registre des lobbyistes. Pour chaque mandat de lobbyisme, on trouve l'objet des activités de lobbyisme, la période pendant laquelle elles sont exercées, les moyens de communication utilisés ainsi que le nom des institutions publiques visées.

Données sur le registre pour l'année 2017-2018

Une augmentation de 8 % en un an

Au cours de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, le nombre de lobbyistes ayant eu au moins un mandat en cours (lobbyistes actifs) pendant l'année a connu une augmentation de 8 % par rapport à l'année 2016-2017.

Au 31 mars 2018, le nombre de lobbyistes actifs était de 13 129, par rapport à 12 120 au 31 mars 2017. Le décompte des lobbyistes inscrits au registre des lobbyistes s'établissait comme suit :

- 792 lobbyistes-conseils exerçant des activités de lobbyisme pour le compte de 2 589 clients (moyenne de 3,3 clients par lobbyiste-conseil);
- 8 890 lobbyistes d'entreprise exerçant des activités de lobbyisme pour le compte de 1 733 entreprises (moyenne de 5,1 lobbyistes par entreprise);
- 3 447 lobbyistes d'organisation exerçant des activités de lobbyisme pour le compte de 565 organisations (moyenne de 6,1 lobbyistes par organisation).

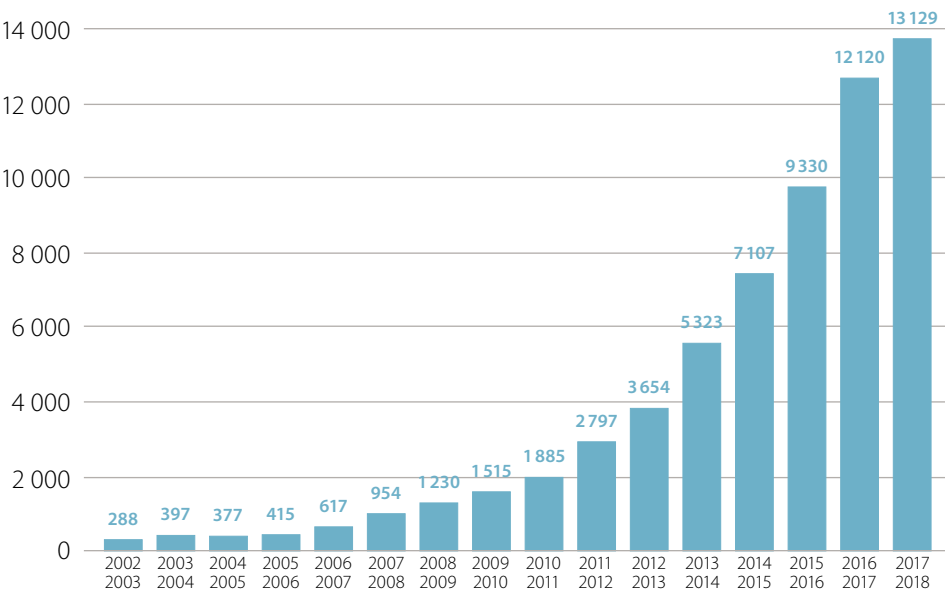
Lobbyistes ayant procédé à une première inscription au registre au cours de la dernière année

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, 3 099 lobbyistes se sont inscrits au registre pour la première fois, soit 187 lobbyistes-conseils, 2 120 lobbyistes d'entreprise et 792 lobbyistes d'organisation. Il s'agit d'une diminution de 24 % par rapport à 2016-2017.

Tableau 19 : Répartition par catégorie de lobbyistes actifs inscrits au registre des lobbyistes

Année	Lobbyiste-conseil	Lobbyiste d'entreprise	Lobbyiste d'organisation	Total
2002-2003	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230
2009-2010	204	694	617	1 515
2010-2011	226	908	751	1 885
2011-2012	247	1 534	1 016	2 797
2012-2013	297	2 101	1 256	3 654
2013-2014	391	3 372	1 560	5 323
2014-2015	553	4 702	1 852	7 107
2015-2016	666	6 338	2 326	9 330
2016-2017	787	8 234	3 099	12 120
2017-2018	792	8 890	3 447	13 129

Graphique 7 : Évolution du nombre de lobbyistes actifs inscrits au registre des lobbyistes



Application des lois et des politiques

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et politique de diffusion

Le Commissaire au lobbying est assimilé à un organisme public aux fins de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3).

Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbying, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujéti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou renseignements accessibles qui sont mentionnés au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, le commissaire au lobbying se dotait, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Il a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion.

Depuis le 1^{er} avril 2015, la nouvelle Politique de diffusion de l'information du Commissaire au lobbying, qui remplace celle de 2010, est en vigueur. Cette nouvelle politique vise à doter l'institution de règles de transparence accrues, similaires à celles établies dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels qui a été revu au début de 2015. Des renseignements relatifs aux dépenses de l'institution, notamment quant aux frais de déplacement, aux formations et aux contrats de publicité et de télécommunication, s'ajoutent maintenant à ce qui était déjà rendu public.

Tous les documents devant faire l'objet d'une diffusion en 2017-2018 en vertu de la politique de diffusion ont été maintenus en ligne dans l'ancien site Web du Commissaire au lobbying et transférés en cours d'année dans son nouveau site, sous l'onglet « Accès à l'information » de chacune des sections propres aux clientèles, soit « Lobbyiste », « Titulaire d'une charge publique » et « Citoyen et médias ». Les données relatives aux dépenses sont accessibles sur un microsite à partir du lien « La divulgation des dépenses » que l'on trouve sous ce même onglet.

Sur son site Web, toujours sous l'onglet « Accès à l'information », dans « Autres documents d'intérêt », le Commissaire rend aussi accessible un registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par le commissaire au lobbying ou un membre de son personnel.

Politique du Commissaire au lobbyisme relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

En juin 2012, le commissaire a adopté une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Celle-ci tient compte de sa mission et de son statut particulier et s'inspire de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. La politique est accessible sur le site Web de l'institution.

La politique du Commissaire réaffirme deux grands principes pour l'institution :

- elle privilégie l'unilinguisme français dans toutes ses activités;
- elle accorde une attention constante à la qualité de la langue française.

Les documents ayant fait l'objet d'une large diffusion pendant l'année financière 2017-2018 ont été révisés en tenant compte de ces principes. Les communications entre l'institution et les citoyens sont l'objet d'une semblable attention. Le commissaire au lobbyisme a désigné la directrice des communications, de la formation et des relations avec les clientèles comme répondante auprès de l'Office québécois de la langue française.

Éthique et déontologie

La directrice des communications, de la formation et des relations avec les clientèles agit comme responsable en matière d'éthique et de déontologie. Elle est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise, mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Au cours de l'année, certaines mesures ont été prises pour bien gérer les risques sur des questions d'éthique, notamment par la revue en profondeur des principaux risques institutionnels et par l'introduction de certaines attentes particulières signifiées aux gestionnaires de l'institution.

Politique concernant la santé des personnes au travail

L'application de la Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise s'est traduite, entre autres, par l'organisation d'une séance de vaccination annuelle contre la grippe saisonnière.

Une salle d'entraînement et des douches sont à la disposition du personnel depuis plusieurs années. De plus, au cours de l'exercice, une entente est toujours en vigueur avec un centre de conditionnement physique pour offrir aux membres du personnel du Commissaire au lobbyisme qui désirent s'en prévaloir une réduction sur les coûts de l'abonnement annuel.

Le programme de mise à niveau ergonomique des postes de travail par un professionnel a été maintenu afin de répondre à des besoins ponctuels au cours de l'année.

L'application du programme d'aide aux employés s'est poursuivie en 2017-2018 sur la base de l'entente déjà convenue avec le Centre des services partagés du Québec. Cette entente est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016. Le programme dont bénéficie le personnel du Commissaire au lobbyisme offre, sur une base confidentielle, un soutien aux employés aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement et leur rendement au travail ainsi que leur qualité de vie.

Loi sur le développement durable

Bien que le Commissaire au lobbyisme ne soit pas assujéti à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), il adopte un cadre de gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. Afin de mettre en œuvre l'un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et sensibilise ses employés à en limiter le nombre.

Mentionnons de plus que les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. Un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal est aussi disponible dans la salle des employés. En outre, un service de recyclage des dosettes de café utilisées dans la salle du personnel est en usage. Le contenant des dosettes est traité et utilisé comme combustible alternatif pour une usine.

Finalement, afin de faciliter et d'encourager l'utilisation d'un moyen de transport sain et écologique chez les membres du personnel, un espace de rangement sécurisé pour vélos a été aménagé pour la période estivale pour une quatrième année d'affilée.

Politiques institutionnelles

En 2015-2016, le Commissaire au lobbyisme amorçait la révision de l'ensemble de ses politiques institutionnelles. Au cours du dernier exercice financier, toutes les politiques revues au cours des exercices précédents avaient été mises en vigueur.

ANNEXE 1

Liste des conférences, ateliers de formation et rencontres de sensibilisation tenus à l'intention des personnes susceptibles d'exercer des activités de lobbyisme en 2017-2018

Aréo-Feu
Association québécoise des lobbyistes (AQL)
<i>Café Web avec le commissaire</i> (lobbyistes formés par l'entremise d'une conférence Web de Québec Municipal)
Cain Lamarre Avocats et notaires
Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Info-Opportunités
Groupe ABS
National (Montréal)
Pomerleau - entrepreneur
10 formations périodiques (pour une majorité de lobbyistes et pour quelques titulaires de charges publiques et citoyens)

ANNEXE 2

Liste des conférences, ateliers de formation et rencontres de sensibilisation tenus à l'intention des titulaires de charges publiques en 2017-2018

Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques (trois rencontres, dont deux avec deux ministres, M ^{me} Rita de Santis et M ^{me} Kathleen Weil)
Cabinet du ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles (rencontre du ministre, M. Robert Poëti)
Cabinets ministériels (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de la Justice, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
Caisse de dépôt et placement du Québec (rencontre de la vice-présidente principale, Conformité et investissement responsable, et de la première vice-présidente, Affaires juridiques et Secrétariat)
Centre de services partagés du Québec (rencontre des répondants en éthique)
Conférence des commissaires et registraires du Canada (deux formations)
Curateur public
Directeur des poursuites criminelles et pénales (rencontre de la directrice des poursuites criminelles et pénales)
Financière agricole (trois formations)
Groupe canadien d'étude des parlements
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Ministère du Tourisme (deux formations)
Parti québécois (rencontre des attachés politiques)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale (rencontre du commissaire avec ses homologues)
Programme international de formation parlementaire de l'Assemblée nationale (formation de titulaires de charges publiques africains)
Québec Municipal (conférence Web offerte sur le réseau de Québec Municipal)
Réseau des registraires et des commissaires au lobbying (participation à la rencontre bisannuelle)

Réseau des répondants en éthique (Secrétariat du Conseil du trésor)
Secrétariat à la jeunesse
Ville de Bromont
Ville de Cowansville
Ville de Magog
Ville de Marieville
Ville de Montréal (quatre formations)
Ville de Québec
Ville de Saint-Sauveur
Québec solidaire (rencontre de la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques)
Whips en chef / Coalition Avenir Québec, Parti libéral, Parti québécois et Québec solidaire

ANNEXE 3

Liste des conférences, ateliers de formation et rencontres de sensibilisation tenus à l’intention des citoyens en 2017-2018

Chantier de l'économie sociale (rencontre du directeur général)
Fondation Jean-Charles-Bonenfant (formation des stagiaires)
Université Laval (quatre formations)
Université de Sherbrooke (deux formations)

ANNEXE 4

Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec

Nos services

Le Commissaire au lobbyisme offre principalement :

- des renseignements, des avis et des conseils concernant l'application et l'interprétation de la Loi;
- des brochures, des dépliants et des guides d'information;
- des sessions d'information, des formations sur mesure et un outil interactif d'auto-évaluation;
- un site Web donnant accès à une large gamme d'informations;
- des infolettres afin d'aider à la compréhension de la Loi et du Code;
- le traitement des signalements et des dénonciations pour des manquements à la Loi ou au Code;
- le traitement des demandes d'ordonnance de confidentialité;
- le traitement des demandes d'accès.

Nos engagements

Guidé par des valeurs de transparence, de confiance, de cohérence et d'objectivité, le personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec s'engage à :

- guider le lobbyiste dans le respect de ses obligations légales, notamment par son inscription au registre des lobbyistes et par le sain exercice des activités de lobbyisme;
- aider le titulaire de charges publiques à reconnaître et à bien gérer les communications d'influence dans son environnement;
- soutenir la citoyenne ou le citoyen dans l'exercice de son droit de savoir qui cherche à influencer les titulaires de charges publiques.

Le Commissaire au lobbyisme s'engage à offrir des services accessibles et de qualité de la façon suivante :

- il donne des réponses rapides et courtoises;
- il assure la confidentialité et la protection des renseignements personnels, conformément aux lois et règlements;
- il utilise un langage clair dans ses communications verbales et écrites;
- il fournit une information complète et précise.

Les délais de réponse

Le Commissaire au lobbying du Québec s’engage à donner des réponses dans les délais maximaux prévus ci-dessous.

Demande de renseignements et d’assistance-conseil	
Le délai pour obtenir une réponse (qui ne nécessite pas de recherches ou de vérifications)	Le jour même ou le jour ouvrable suivant pour obtenir une réponse ¹
Le délai pour obtenir une réponse qui nécessite des recherches ou des vérifications	10 jours ouvrables
Courrier	
Le délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur	10 jours ouvrables
Le délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique	10 jours ouvrables; la réponse est précédée d’un accusé de réception le jour même ou le jour ouvrable suivant
Plainte ou signalement	
Le délai pour obtenir une réponse	10 jours ouvrables pour l’envoi d’une réponse quant aux suites qui seront données ²
Demande d’accès	
Le délai pour obtenir une réponse	20 jours (comme le précise la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels)
Demande d’ordonnance de confidentialité	
Le délai pour obtenir une réponse	10 jours ouvrables une fois que tous les documents requis ont été fournis

¹ 10 jours ouvrables si la réponse nécessite des recherches ou des vérifications.

² Le plaignant sera informé des conclusions dès que l’intervention sera terminée.

ANNEXE 5

Tableau 20 : Synthèse des résultats du plan stratégique 2014-2018

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES
SENSIBILISATION ET SOUTIEN
1.1 Sensibiliser et soutenir les lobbyistes, les entreprises et les organisations en vue d'assurer le respect de la Loi et du Code Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des lobbyistes Moyenne annuelle de 15 activités de sensibilisation 21 activités de sensibilisation réalisées en moyenne par année Moyenne annuelle de 450 lobbyistes sensibilisés 574 personnes susceptibles d'effectuer du lobbyisme, sensibilisées, en moyenne par année 4 campagnes de publicité diffusées à l'intention de cette clientèle 6 articles diffusés dans des médias spécialisés 12 641 nouveaux lobbyistes sensibilisés au Code de déontologie des lobbyistes
1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi Nombre d'institutions publiques jointes 100 % des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) 100 % des ministères, des municipalités locales et des MRC joints 100 % des organismes gouvernementaux visés joints Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des titulaires de charges publiques Moyenne annuelle de 25 activités de sensibilisation 54 activités de sensibilisation réalisées en moyenne par année Moyenne annuelle de 1 000 titulaires de charges publiques 1 206 titulaires de charges publiques sensibilisés en moyenne par année

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Résultat

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
1.3 Mettre en œuvre des moyens afin d’amener les institutions à cerner la pratique du lobbyisme et à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles d’encadrement des activités de lobbyisme dans leur environnement Moyens déterminés et mis en œuvre pendant la période 2014-2018 - Réalisation de tableaux synoptiques décrivant les zones où s'exercent des activités de lobbyisme auprès des institutions municipales - Courriel type pour porter une situation de manquement à l'attention du Commissaire au lobbyisme - Guide à l'intention des responsables en éthique des ministères et organismes - Bonification du coffre à outils à l'intention des titulaires de charges publiques gouvernementaux - Accompagnement des institutions publiques dans l'élaboration de directives pour assurer le respect de la Loi et du Code et modèle de directives pour l'encadrement des communications d'influence - Proposition d'un modèle d'approche pour soutenir les institutions publiques dans le développement de leur cartographie du lobbyisme - Proposition de clauses types que les institutions publiques peuvent intégrer à leurs ententes en matière de contrats, de subventions ou autres - Accompagnement de certains titulaires de charges publiques dans l'élaboration de clauses types pour des ententes particulières 8 articles et une publicité diffusés dans des médias spécialisés et destinés aux titulaires de charges publiques - Une campagne de sensibilisation sur les règles d'après-mandat en amont des élections municipales	
VISIBILITÉ ET COMMUNICATION	
1.4 Assurer la visibilité de l’institution auprès des citoyens par notre présence sur la place publique et dans les médias Nombre de participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques Un minimum de 8 participations par année 16 participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques en moyenne par année	

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 1 : AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
1.5	Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme Moyens mis en place pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens durant la période 2014-2018 10 formations sur la Loi en moyenne par année, données à 859 citoyens 32 campagnes publicitaires diffusées à l'intention des citoyens et des journalistes 1 article diffusé à l'intention des citoyens et journalistes 50 communiqués de presse diffusés 700 personnes, dont des journalistes de divers médias, informées sur les plus récentes activités de lobbyisme par notre envoi hebdomadaire intitulé <i>Info registre hebdo</i>
1.6	Améliorer les outils de communication de l'institution Amélioration ou conception des outils déterminés durant la période 2014-2018 - Refonte complète du site Web - Intégration de l'institution à LinkedIn et à YouTube - Outils de référence pour aider les titulaires de charges publiques à assurer le respect de la Loi et pour amener les lobbyistes à se conformer aux prescriptions de la Loi - Formulaire d'inscription Web créé pour l'envoi hebdomadaire des plus récentes inscriptions au registre des lobbyistes - Procédure d'édition des infolettres revue afin de faciliter leur publication - Aménagements apportés dans l'intranet - Nouvel outil pour produire la revue de presse - Politique de communication de l'institution révisée

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
RESPECT DES RÈGLES	
2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscription dans tous les secteurs de l'institution Pourcentage de cas où un suivi des délais de présentation des déclarations au registre est effectué 100 % des cas Dans 100 % des cas, un suivi des délais de présentation des déclarations a été effectué Détermination et mise en œuvre des améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscription 11 améliorations déterminées et mises en œuvre	
2.2 Augmenter le nombre de vérifications ou d'enquêtes à l'initiative du Commissaire au lobbying du Québec tout en maintenant le nombre de cas de surveillance Pourcentage d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes 25 % d'augmentation 2013-2014 : année de base* (13 cas) 2014-2015 : 154 % d'augmentation 2015-2016 : 138 % d'augmentation 2016-2017 : 31 % d'augmentation 2017-2018 : 108 % d'augmentation * Pourcentages calculés annuellement à partir de l'année de base.	
Nombre de cas de surveillance Moyenne annuelle de 435 cas de surveillance 375 cas de surveillance traités en moyenne par année	
2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants Élaboration et mise en œuvre de la stratégie Stratégie formalisée et mise en œuvre Pourcentage des manquements constatés pour lesquels une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants 100 % des manquements constatés Une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants dans 100 % des cas	

Légende :

Cible atteinte

Cible partiellement atteinte

Résultat

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE

ORIENTATION 2 : ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE
ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT

AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

2.4 Réduire les délais de traitement et le temps consacré à la réalisation des activités de surveillance, de vérification et d'enquête

Pourcentage de réduction des délais de traitement

Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance

2014-2015 : année de base* (72 jours)

2015-2016 : Réduction de 19 %

2016-2017 : Réduction de 45 %

2017-2018 : Réduction de 35 %

Réduction de 4 % par année pour les activités de vérification et d'enquête

2014-2015 : année de base* (285 jours)

2015-2016 : Réduction de 18 %

2016-2017 : Réduction de 8 %

2017-2018 : Réduction de 14 %

Pourcentage de réduction du temps consacré

Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance, de vérification et d'enquête

2014-2015 : année de base*

10 heures pour les activités de surveillance

129 heures pour les activités de vérification et enquête

2015-2016 :

Augmentation de 27 % pour les activités de surveillance

Réduction de 9 % pour les activités de vérification et enquête

2016-2017 :

Réduction de 10 % pour les activités de surveillance

Réduction de 23 % pour les activités de vérification et enquête

2017-2018 :

Réduction de 34 % pour les activités de surveillance

Réduction de 21 % pour les activités de vérification et enquête

* Pourcentages calculés annuellement à partir de l'année de base.

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Résultat

ENJEU 2 : DES RÈGLES ET UN REGISTRE QUI ÉVOLUENT		
ORIENTATION 3 : FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME		
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES		
ÉVOLUTION DES RÈGLES		
3.1	Poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre soit transférée au Commissaire au lobbyisme du Québec	
	Actions posées afin que la Loi soit modifiée Travaux de recherche et d'analyse sur différentes orientations possibles, exécutés à 100 % Étude sur les organismes à but non lucratif (OBNL), achevée et déposée à l'Assemblée nationale Comparution du commissaire en commission parlementaire Travaux d'analyse sur des propositions d'amendements au projet de loi n° 56 déposés en juin 2017 (rapport La révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme : le temps est à l'action) Rencontres de sensibilisation de la et du ministre responsable de la Loi à différentes occasions	
3.2	Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et afin d'intervenir au besoin	
	Activités de consultation réalisées Tenue de 2 rencontres chaque année 4 rencontres tenues avec le comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme 12 rencontres tenues avec le réseau pancanadien des représentants responsables de l'application des législations municipales, provinciales et fédérales en matière de lobbyisme 4 participations à la conférence annuelle du Council on Governmental Ethics Laws Pourcentage des projets de loi et de règlement québécois pertinent examinés 100 % des projets de loi et de règlement 100 % des projets de loi et de règlement québécois pertinents ont été examinés Pourcentage des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme, examinées 100 % des décisions 100 % des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme ont été examinées Travail effectué chaque semaine et couvrant 100 % des projets de loi et de règlement ainsi que des décisions	

ENJEU 2 : DES RÈGLES ET UN REGISTRE QUI ÉVOLUENT
ORIENTATION 3 : FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES
AMÉLIORATION DU REGISTRE
3.3 Proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi, et contribuer à sa mise en œuvre Propositions d'améliorations au registre En 2014-2015, détermination de plusieurs éléments devant être pris en considération dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre des lobbyistes Groupe de travail sur la conceptualisation d'un registre des lobbyistes renouvelé mis en place Collaboration à la réalisation d'une étude d'opportunité par le MTESS relativement à la mise en œuvre d'un nouveau registre des lobbyistes Actions posées pour contribuer à la mise en œuvre des propositions d'améliorations Aucune proposition soumise, car la responsabilité du registre des lobbyistes n'a pas été transférée au Commissaire au lobbyisme dans le cadre du plan stratégique 2014-2018

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE		
ORIENTATION 4 : RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL		
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES		
DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILISATION		
4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel	Pourcentage des employés accompagnés dans leur développement professionnel	
	100 % des employés accompagnés	100 % des employés accompagnés
4.2 Appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel	Taux de satisfaction du personnel quant à la mise à profit de son potentiel et de son expertise	
	Taux de satisfaction de 80 %	73 % des employés satisfaits
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant	Actions posées afin d'appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel	
	Élaboration et mise en œuvre d'une démarche visant l'engagement et la responsabilisation du personnel	
	Création de 5 comités interdirectionnels liés à la transformation des processus	
	Pourcentage des projets liés à la transformation des processus et des pratiques auxquels est associé le personnel	
	100 % des projets	Personnel associé dans 100 % des projets
MILIEU DE TRAVAIL		
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant	Nombre de mesures mises en place pour favoriser un milieu de travail sain et stimulant	
	6 actions par année	5 actions réalisées en moyenne par année
	Taux de satisfaction du personnel	
	80 % des employés satisfaits	85 % des employés satisfaits en moyenne sur une base annuelle

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Résultat

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE	
ORIENTATION 5 : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D’ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L’INSTITUTION	
AXES D’INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
PROCESSUS OPÉRATIONNELS ET DE GESTION	
5.1 Optimiser certains processus opérationnels et de gestion afin d’accroître l’efficience et l’efficacité de l’institution	
Nombre de processus optimisés	
Minimum annuel de deux processus	
3 processus optimisés en moyenne par année	
5.2 Mettre en œuvre la démarche d’évaluation et de prise en compte des risques institutionnels	
Élaboration et mise en œuvre d’un plan d’action pour la prise en compte des risques institutionnels	
Mise en œuvre du plan d’action	
Risques déterminés et plan d’action élaboré en 2014-2015	
Risques et plan d’action révisés en 2017-2018	
Prise en compte des risques dans l’élaboration du plan stratégique 2018-2022 et dans le plan d’action 2018-2019	
AMÉLIORATION DES SERVICES	
5.3 Établir et mettre en œuvre une stratégie visant l’amélioration de la qualité des services	
Stratégie mise en œuvre	
Objectifs prioritaires définis et actions mises en œuvre pour les atteindre	

Légende :  Cible atteinte  Cible partiellement atteinte  Résultat

